

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Communauté de Communes  
**VALLÉE** *des* **BAUX-ALPILLES**

Directeur de la publication : Hervé CHÉRUBINI

Rédactrice en chef : Karine BRIAND

Rédaction : services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ,

Service communication : Cécile PIETRI.

Photos : services de la Communauté de communes.

Conception : service communication Communauté de communes

Impression : Communauté de communes, septembre 2023.

Distribution : Communauté de communes et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire.

Les maires doivent en donner communication au conseil municipal de leur commune en séance publique.

# Sommaire

|                                                           |         |
|-----------------------------------------------------------|---------|
| <b>Présentation générale</b>                              | 4 à 17  |
| <b>Finances</b>                                           | 18 à 23 |
| <b>Développement durable<br/>et transition écologique</b> | 24 à 35 |
| <b>Economie</b>                                           | 36 à 43 |
| <b>Tourisme</b>                                           | 44 à 49 |
| <b>Eau et assainissement</b>                              | 50 à 61 |
| <b>Services techniques<br/>et Mutualisation</b>           | 62 à 70 |



## L'édito d'Hervé Chérubini

Président de la Communauté de  
communes Vallée Des Baux-Alpilles

### 2022 : Climat un avant-goût du futur

Records de chaleur, incendies, sécheresse auront marqué l'année 2022.

Les Alpilles et nos proches voisins de la Montagnette n'ont pas été épargnés.

Selon le rapport du Haut Conseil pour le Climat de juillet 2023, en 2050, les valeurs de l'année 2022 seront celles d'une année normale. Plus le climat se réchauffera, plus les épisodes extrêmes augmenteront, et ce tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte au niveau mondial.

Ce contexte de surchauffe et de prise de conscience des enjeux environnementaux confirment un peu plus chaque jour les choix arrêtés par la Communauté de communes.

Les commissions Économie, Tourisme, Déchets, Mobilités, Eaux, Transition écologique ont élaboré leurs feuilles de route en déclinant en actions les orientations arrêtées dans le CRTE l'an passé avec comme ambitions la relance économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

*l'eau est au coeur de  
nos choix politiques*

Répondant aux enjeux transversaux de l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau est au cœur de nos choix politiques.



L'eau nous oblige à repenser de fond en comble notre modèle de développement encore trop aquavore.

Économiser, réduire, réutiliser faire de cette question un enjeu partagé, autant de conditions nécessaires pour parvenir à l'objectif fixé par les Assises de l'Eau en 2019 de réduire de 25 % en quinze ans le prélèvement de cette ressource.

Sans eau, pas de végétation, un risque incendie accru, une hausse des températures, l'érosion des sols et leur appauvrissement, une augmentation des ruissellements et des risques inondations. Sans eau, nos paysages seraient transformés, notre agriculture mise en péril, nos activités économiques et touristiques impactées. Sans eau, pas d'eau potable indispensable à l'être humain.

### *20 millions d'euros investis*

Depuis la prise des compétences "Assainissement" en 2015 et "Eau" en 2017 par notre intercommunalité, ce sont plus de 20 millions d'euros qui ont été investis pour les réseaux et infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Parallèlement, nous avons engagé en 2022 le changement des tarifs de l'eau afin de le rendre plus juste socialement et écologiquement en créant trois niveaux de tarifs pour l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort.

Devant l'ampleur de la crise énergétique de début 2022, nous avons souhaité aller vite et fort. En mai, nous avons créé un bureau de l'énergie à destination des particuliers et entreprises, recruté un économiste du flux pour les Communes et la Communauté de communes et mis en place la plateforme CEE, outil d'économies en matière énergétique. Objectif : accélérer les rénovations énergétiques des bâtiments publics et privés et augmenter notre capacité de production d'énergie propre par le photovoltaïque.

Nous mettons toutes nos compétences et toute notre énergie au service de cette mission avec pour volonté de protéger notre environnement et d'accélérer encore davantage la transition écologique du territoire.

Notre ambition se mesure dans les faits et chiffres précis de ce rapport d'activité, qui reflète aussi bien notre trajectoire politique que l'engagement quotidien des agents communautaires.

# Présentation générale

## Le territoire communautaire

Située en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord-est du département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.

C'est dans un contexte d'urgence et d'adaptation nécessaire au changement climatique que nos compétences nous permettent d'intervenir au plus près des besoins individuels et collectifs.



## POPULATION MUNICIPALE

(en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

### Saint-Rémy-de-Provence :

9692 habitants

Population touristique :

9443 habitants en surclassement.

**Fontvieille :** 3531 habitants

**Mouriès :** 3400 habitants

**Saint-Etienne du Grès :**

2492 habitants

**Maussane-les-Alpilles :**

2396 habitants

**Le Paradou :** 2145 habitants

**Eygalières :** 1730 habitants

**Aureille :** 1545 habitants

**Mas Blanc les Alpilles :**

516 habitants

**Les Baux-de-Provence :**

315 habitants

**Total : 27 762 habitants**

# La démocratie communautaire

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé d'un Président et de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents pour la mandature 2020-2026 a été déterminé par la délibération 03-2022, du 11 février 2022, il est de onze.

Le Bureau de la Communauté de communes se réunit en général tous les mois au siège de la Communauté de communes, à Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de ces réunions, le Bureau étudie les dossiers en cours et à venir. Le Bureau travaille sur les orientations de la politique intercommunale qui sont ensuite débattues en conseil communautaire avant d'être soumises au vote des 40 Conseillers communautaires.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend des décisions prises dans le cadre de ses délégations.



## BUREAUX 2022

- Jeudi **24 février**
- Jeudi **17 mars**
- Jeudi **31 mars**
- Jeudi **5 mai**
- Jeudi **2 juin**
- Jeudi **30 juin**
- Jeudi **22 septembre**
- Jeudi **13 octobre**
- Jeudi **10 novembre**
- Jeudi **1<sup>er</sup> décembre**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de quarante conseillers communautaires des dix communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Le conseil communautaire vote les budgets et prend les décisions. Les réunions du conseil communautaire sont publiques. Les ordres du jour des séances du conseil communautaire sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture de la presse écrite régionale.

## LES ACTES JURIDIQUES

225 **délibérations**  
206 **décisions du Président**  
805 **arrêtés**

## LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2022

- **11 février** : Mouriès
- **9 mars** : Les Baux-de-Provence
- **24 mars** : Maussane
- **7 avril** : Aureille
- **19 mai** : Eygalières
- **14 juin** : Saint-Rémy-de-Provence
- **7 juillet** : Saint-Etienne du Grès
- **29 septembre** : Fontvieille
- **27 octobre** : Le Paradou
- **24 novembre** : Mouriès
- **15 décembre** : Mas-Blanc-des-Alpilles



# COMPÉTENCES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### • Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes
- Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Etudes et organisation d'un service de transport à la demande
- Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

### • Développement économique

- Etudes, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité économique dans les conditions prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales
- Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (foncier et bâtiments économiques)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales
- Constitution de réserves foncières
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires. La notion d'intérêt communautaire s'applique au commerce sédentaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales autorisées par les lois et règlements en vigueur.

### • Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Collecte, traitement et prévention.

### • Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>er</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

### • Assainissement des eaux usées

- Dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

### • Eau

- Sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

### • Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.

### • Projets pédagogiques :

- Elaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes.

### • Gestion des eaux pluviales urbaines

### • Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports

## Restituées aux communes au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Voirie et éclairage public d'intérêt communautaire
- Chenil-fourrière pour animaux errants
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

## Adoption de la Charte PNRA

Après un accord de principe donné fin 2021, le conseil communautaire a adopté la Charte 2023-2038 du Parc naturel régional des Alpilles le 23 septembre 2022. La Communauté de communes rejoint donc les communes comme membre du syndicat mixte.



## Bureau communautaire mandat 2020-2026



**Hervé CHÉRUBINI**  
Président



**Gérard GARNIER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Délégué à la communication et  
à la relation usagers



**Alice ROGGIERO**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux ressources  
humaines



**Jean MANGION**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'environnement  
et aux mobilités



**Jean-Christophe CARRÉ**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux finances



**Pascale LICARI**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée à la transition  
écologique



**Lionel ESCOFFIER**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'agriculture, à  
l'hydraulique et à la GEMAPI



**Laurent GESLIN**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à la commande  
publique, à la voirie et à  
l'éclairage public



**Anne PONIATOWSKI**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux déchets



**Yves FAVERJON**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'économie et au  
tourisme



**Bernard WIBAUX**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'eau, l'assainissement  
et aux eaux pluviales



**Marie-Pierre CALLET**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée au foncier et au  
numérique

### LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Appel d'offres/ Marchés à procédure adaptée/ Concession
- Déchets
- Transition écologique
- Economie
- Administration générale
- Mobilités

### LES CONSEILS D'EXPLOITATION

*(composés d'élus et de socioprofessionnels)*

- Tourisme
- Eau et assainissement

### LE GROUPE DE TRAVAIL

- Communication

# Les élus communautaires

## AUREILLE

**Lionel ESCOFFIER**  
Maire d'Aureille



**Stéphanie MOUCADEL**

## EYGALIÈRES

**Aline PELISSIER**  
Maire d'Eygalières



**Marie-Christine UFFREN**



**Bernard WIBAUX**



## MAS BLANC DES ALPILLES

**Laurent GESLIN**  
Maire de Mas Blanc des Alpilles



**Jean-Louis VILLERMY**  
Suppléant



## FONTVIEILLE

**Gérard GARNIER**  
Maire de Fontvieille



**Michel GALLE**



**Sylvette SCIFO-ANTON**



**Marion BISCIONE**



## LES BAUX-DE-PROVENCE

**Anne PONIATOWSKI**  
Maire des Baux-de-Provence



**Laurent FERRAT**  
Suppléant



**Jacques ARNOUX**



## MOURIÉS

**Alice ROGGIERO**  
Maire de Mouriés



**Patrice BLANC**



**Muriel CHRÉTIEN**



**Grégory ALI-OGLOU**



**Jean-Pierre FRICKER**



**Christine GARCIN GOURILLON**



## MAUSSANE-LES-ALPILLES

**Jean-Christophe CARRÉ**  
Maire de Maussane



**Marie-Pierre CALLET**



LE PARADOU



**Pascal  
LICARI**  
Maire de Paradou

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS



**Jean  
MANGION**  
Maire de Saint Etienne  
du Grès

**Jean-Denis  
SANTIN**



**Béatrice  
BLANCARD**

**Céline  
CASTELS**



**Edgard  
MARÉCHAL**

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE



**Hervé  
CHERUBINI**  
Maire de Saint-Rémy-  
de-Provence

**Florine  
BODY-  
BOUQUET**



**Yves  
FAVERJON**

**Gabriel  
COLOMBET**



**Isabelle  
PLAUD**

**Magali  
MISTRAL**



**Vincent  
OULET**



**Françoise  
JODAR**



**Juliette  
DORISE**

**Henri  
MILAN**



**Bernard  
MARIN**



**Céline  
SALVATORI**



**Romain  
THOMAS**



**Jean-Jacques  
MAURON**



Les élections partielles saint-rémoises ont impliqué une modification de la gouvernance de la Communauté de communes le 23 novembre 2021. Le conseil communautaire a perdu 14 de ses membres issus de la commune de Saint-Rémy-de-Provence. De nouvelles élections lors du conseil communautaire du 11 février 2022, sous la présidence par intérim de Gérard GARNIER, ont permis l'installation des conseillers communautaires de Saint-Rémy-de-Provence et la réélection d'Hervé CHERUBINI comme Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Apilles.

# Les médailles du travail

## Promotion 2021-2022-2023



Remise des médailles en présence d'Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes, d'Alice Roggiero, vice-présidente déléguée aux ressources humaines et de Florine Body-Bouquet, élue au Comité social territorial.

**Créés en 1948, ces médailles sont décernées en fonction de l'ancienneté, mais elles récompensent aussi et surtout la qualité du travail accompli.**

Après trois années d'interruption en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis d'organiser de cérémonie, Alice Roggiero, vice-présidente déléguée aux ressources humaines et Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes ont délivré, le 30 janvier 2023, une distinction honorifique à onze des agents de la collectivité.

\*Médaille vermeil : 30 ans

\*Médaille d'argent : 20 ans

|                   |                                                 |                    |                |
|-------------------|-------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| Patrick GILLY     | Chauffeur collecte                              | Médaille vermeil*  | Promotion 2021 |
| Patrick MARTINEZ  | Chauffeur collecte                              | Médaille vermeil   | Promotion 2021 |
| Nathalie GILLY    | Conseillère en prévention                       | Médaille d'argent* | Promotion 2023 |
| Hervé ANDREAS     | Gestionnaire comptable                          | Médaille d'argent  | Promotion 2021 |
| Hubert BARTHELEMY | Agent de collecte                               | Médaille d'argent  | Promotion 2021 |
| David CARLE       | Agent de collecte                               | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |
| David REZOUALI    | Agent de collecte                               | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |
| Cyril ROULLET     | Agent de déchèterie                             | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |
| Louis RUIZ        | Policier municipal mutualisé                    | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |
| Julien SAT        | Directeur adjoint Service eau et assainissement | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |
| Olivier SOLIER    | Chauffeur collecte                              | Médaille d'argent  | Promotion 2023 |

# RESSOURCES HUMAINES

## Instauration d'un forfait mobilités durables

La Communauté de communes a voté en mai 2022 la création d'un forfait mobilités durables de 200€ par an. Ce forfait est attribué si l'agent utilise l'un des deux moyens de transport éligibles : vélo personnel ou covoiturage pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile.

## L'organisation du temps de travail : les 1607 heures

La loi du 6 août 2019, dite "de transformation de la fonction publique", impose aux collectivités d'arrêter le temps de travail à 1607 heures annuelles. Un protocole fixant l'organisation du temps de travail pour l'ensemble des services de la Communauté de communes a été initié depuis fin 2019 avant d'être finalisé pour l'ensemble des services en 2022.



Le temps de travail effectif est "le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles". Il s'agit de définir le temps de travail qui est pris en compte afin de vérifier le respect des garanties minimales.

Le décompte du temps de travail annuel s'établit sur la base de : 1607 heures effectives dont 7 heures au titre de la journée de solidarité.

## Changement de logiciel

Les agents des services Ressources Humaines, Finances et Informatique ont dû se former sur de nouveaux logiciels métiers afin d'être opérationnels pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Leur grande mobilisation a permis la migration réussie vers le nouveau support avec un contrôle indispensable des données en amont.

## Le pôle accueil

L'accueil comprend une équipe de six personnes (accueil général, déchets, eau et secrétariat) pour répondre au mieux aux administrés.

En 2022, le service a reçu

**22 823 DEMANDES**

(téléphone, mail ou visites) pour l'accueil général, l'eau et le service déchets.



*L'équipe du pôle accueil 2022*

La Communauté de communes a reçu un audit mystère de l'Afnor (*Association française de normalisation*) qui a mis en avant **un excellent taux de réponse de 99%** pour la prise en charge téléphonique.

## L'amicale du personnel

L'amicale du personnel compte 108 membres, en 2022, sur 133 agents soit 81% des effectifs de la Communauté de communes.

Son budget est composé d'une subvention de 22 000€ et du montant des cotisations de ses adhérents représentant 2 625€ pour l'année 2022.

Il se répartit à hauteur de 70% environ pour des prestations générales telles que les chèques vacances ANCV, les rentrées scolaires, les cadeaux de Noël ainsi que les chèques Kdeos et à hauteur de 30% pour les événements organisés : la galette des rois, le karting, la soirée de Noël ainsi que l'adhésion à la plateforme "Club employés".

# MUTUALISATION

## Mise à disposition du personnel

Convention 2022 de mise à disposition  
de la Communauté de communes vers les communes

|                                                     |                        |
|-----------------------------------------------------|------------------------|
| Police mutualisée                                   | Maussane-les -Alpilles |
|                                                     | Eygalières             |
|                                                     | Saint-Etienne du Grès  |
|                                                     | Les Baux de Provence   |
|                                                     | Paradou                |
|                                                     | Aureille               |
|                                                     | Saint-Rémy-de-Provence |
| Commande publique                                   | Maussane les Alpilles  |
| Informatique                                        | Saint-Etienne du Grès  |
| Service commun<br>Autorisation du Droit<br>des Sols | Paradou                |
|                                                     | Maussane-les-Alpilles  |
|                                                     | Mas Blanc des Alpilles |
|                                                     | Saint-Etienne du Grès  |
|                                                     | Aureille               |
|                                                     | Les Baux-de-Provence   |
|                                                     | Fontvieille            |

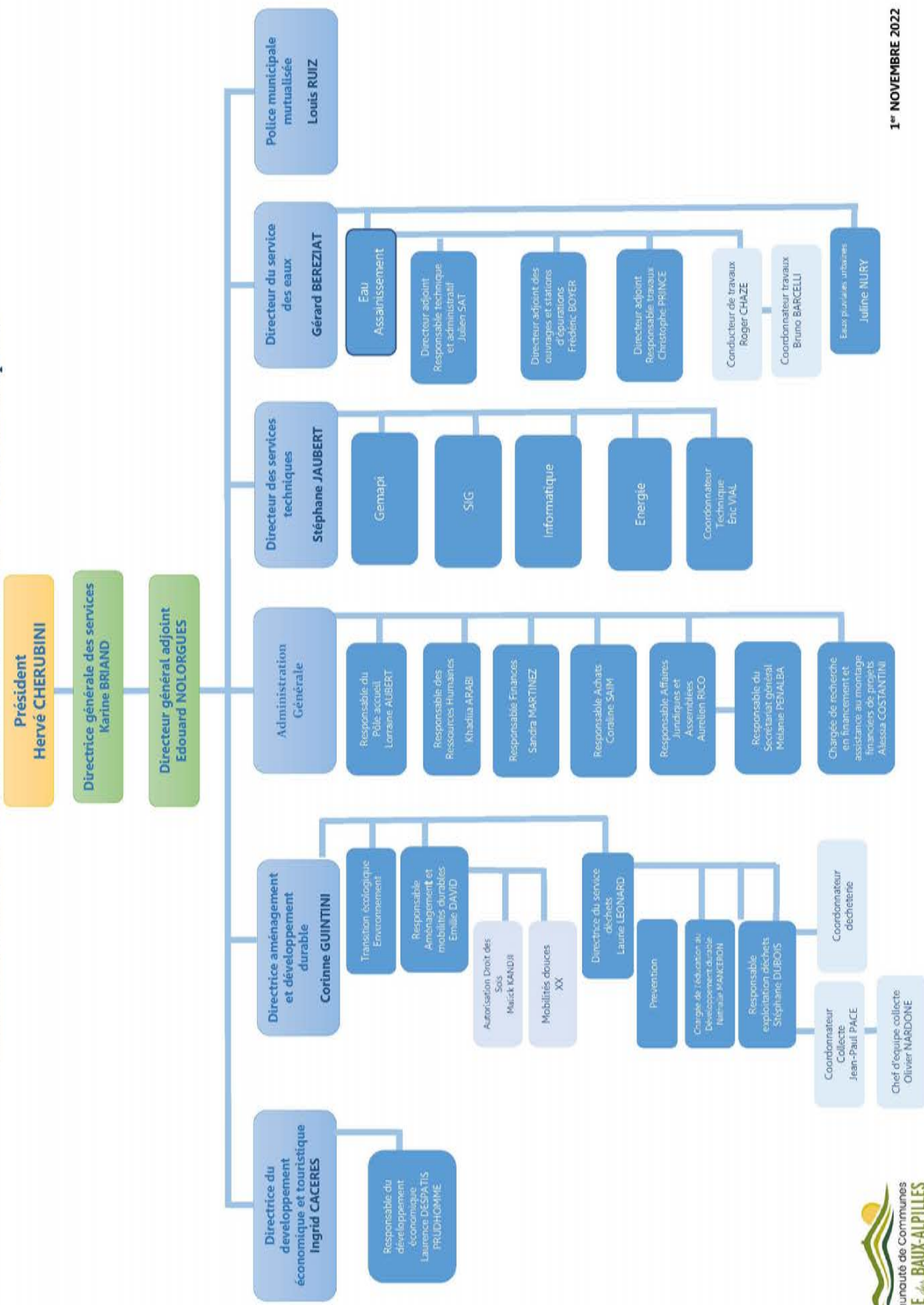
Convention 2022 de mises à disposition  
des communes vers la Communauté  
de communes

|               |             |
|---------------|-------------|
| Communication | Fontvieille |
|---------------|-------------|

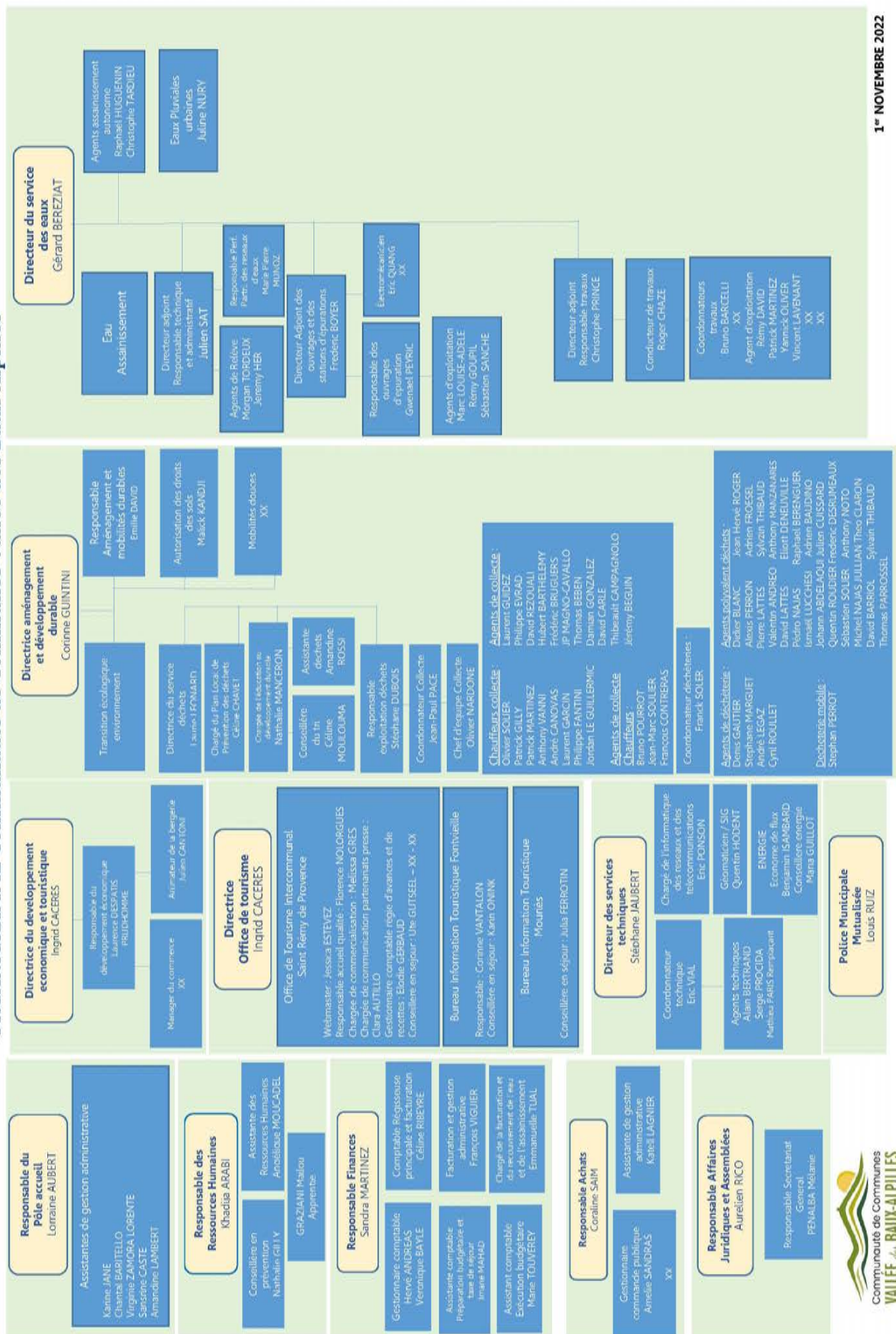


# Le personnel communautaire

## ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



## ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2022

# FINANCES



Budget total réalisé\* :

**43,94 M\*\*€**

FONCTIONNEMENT

**27,52 M€**

INVESTISSEMENT

**16,42 M€**

## Budget principal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COLLECTE  
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

AMÉNAGEMENT (HORS ZONES D'ACTIVITÉ)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROTECTION  
ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

PLUVIAL,  
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET PRÉVENTION  
DES INONDATIONS

**25,12 M€**

\*sans les budgets ZA qui correspondent à des opérations d'aménagement transitoires

\*\*millions d'euros

## Budgets annexes



EAU

**9,95 M€**

ASSAINISSEMENT

**7,77 M€**



ZONES  
D'ACTIVITÉ

**Recettes : 1, 69 M€**

(ventes, subvention...)

**Dépenses : 122 697 €**

(aménagement...)



TOURISME

**1,10 M €**



## Subventions 2022

| NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE                                                      | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| ASSO DES MOULINIERS VALLÉE DES BAUX                                                  | 5000€                    |
| SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE                                | 2000€                    |
| TERRES DES BAUX D'HIER À AUJOURD'HUI                                                 | 1000€                    |
| SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE ALPES                                                    | 5000€                    |
| AMICALE DU PERSONNEL VALLÉE DES BAUX ALPILLES                                        | 22 000€                  |
| ASSO SYNDICAT DE DÉFENSE ET GESTION AOP LES BAUX                                     | 2500€                    |
| THÉÂTRE DES CALANQUES                                                                | 10 000€                  |
| CIVAM PACA                                                                           | 1500€                    |
| ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE | 2000€                    |
| ASSO DES JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE                                    | 2000€                    |
| ENTRE ALPILLES ET CRAU CAMARGUE                                                      | 500€                     |
| ASSO LE MUR A DES OREILLES                                                           | 1000€                    |

### GARANTIES FINANCIÈRES

- Par délibération n°147/2022 du 7 juillet 2022, le Conseil communautaire a approuvé la vente par anticipation des lots 2 à 20 de la ZA les Grandes Terres 2 à Eygalières et d'autre part la garantie financière d'achèvement des travaux.

# Flux financier avec les communes

## 1. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre une intercommunalité et ses communes membres.

| COMMUNES               | ATTRIBUTION DE<br>COMPENSATION (AC)<br>2022 |
|------------------------|---------------------------------------------|
| AUREILLE               | - 28 773€                                   |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | - 22 780€                                   |
| EYGALIÈRES             | + 171 091€                                  |
| FONTVIEILLE            | + 96 921€                                   |
| MAS BLANC DES ALPILLES | + 8161€                                     |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | + 85 000€                                   |
| MOURIÈS                | + 98 150€                                   |
| LE PARADOU             | - 25 955€                                   |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | + 223 170€                                  |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | + 1 963 012€                                |
| TOTAL                  | <b>+ 2 567 997€</b>                         |

## 2. La dotation de Solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de péréquation locale.

Facultative, elle répond à une volonté de solidarité dans la répartition des ressources et des charges au sein des territoires intercommunaux.

Le Conseil communautaire a décidé d'une enveloppe de **1 275 000€**, soit l'équivalent de 45.80€ par habitant. Les élus ont donc fixé les montants de DSC 2022 pour chaque commune de la manière suivante :

| COMMUNES               | MONTANTS           |
|------------------------|--------------------|
| AUREILLE               | 78 475 €           |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | 16 228 €           |
| EYGALIÈRES             | 69 645 €           |
| FONTVIEILLE            | 161 320 €          |
| MAS BLANC DES ALPILLES | 24 591 €           |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | 108 801 €          |
| MOURIÈS                | 179 074 €          |
| LE PARADOU             | 99 271 €           |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | 115 895 €          |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | 421 700 €          |
| TOTAL                  | <b>1 275 000 €</b> |

### 3. Le FPIC

#### RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES.

Le FPIC est un dispositif de péréquation national qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La Communauté de communes prend en charge la totalité des contributions des communes.

Par délibération du 29 septembre 2022, la Communauté de communes est la seule contributrice du FPIC et supportera donc sa part : **417 960€** et la totalité de la part de ses communes membres : **815 754€** soit un montant total de **1 233 714€** pour l'année 2022.

| COMMUNES               | MONTANTS         |
|------------------------|------------------|
| AUREILLE               | 28 579 €         |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | 16 846 €         |
| EYGALIÈRES             | 78 296 €         |
| FONTVIEILLE            | 85 594 €         |
| MAS BLANC DES ALPILLES | 11 041 €         |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | 75 675 €         |
| MOURIÈS                | 78 282 €         |
| LE PARADOU             | 59 413€          |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | 64 224 €         |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | 317 804 €        |
| TOTAL                  | <b>815 754 €</b> |

#### TAXES 2022

COTISATION FONCIÈRE  
DES ENTREPRISES  
(CFE)

**24 %**

TAXE FONCIÈRE SUR  
LES PROPRIÉTÉS BÂTIES  
(TFPB)

**0 %**

TAXE FONCIÈRE SUR LES  
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES  
(TFPNB)

**2,13 %**

**Les taux  
sont inchangés  
depuis 2011.**

TAXE D'ENLÈVEMENT DES  
ORDURES MÉNAGÈRES  
(TEOM)

**9,80 %**

# Développement durable et transition écologique

©Luxel

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence obligatoire "collecte, traitement et prévention des Déchets Ménagers Assimilés".

Le traitement sur l'ensemble des communes est aujourd'hui délégué au Syndicat Sud Rhône Environnement.

Plus largement, la Communauté de communes développe de multiples actions pour réduire, valoriser et réutiliser les déchets ainsi que des actions de transition écologique diverses pour assurer le maintien de la qualité de vie et l'identité de notre territoire dans un contexte de crise climatique.

## La centrale photovoltaïque Sud Alpilles

Implantée à la fois sur les communes de Maussane-les-Alpilles et du Paradou, la centrale se situe au sud du massif des Alpilles et du village classé des Baux-de-Provence.

Le site de 11 hectares, ancienne décharge, a été réhabilité en 2016 par la Communauté de communes, propriétaire du terrain.

La Communauté de communes a choisi de faire de la transition écologique l'une de ses priorités. Ce projet permet la reconversion d'un espace anciennement pollué en site producteur d'énergies renouvelables.

Un appel d'offres avait été lancé en 2019 et l'entreprise LUXEL a été retenue pour réaliser et exploiter la centrale. Le bail d'une durée de 21 ans



©Luxel



©Luxel

et une concession de travaux et d'exploitation ont été signés en 2020.

La même année, dans le but d'associer la population à la transition énergétique de leur territoire, une collecte de 300 000 euros a été réalisée. Les habitants de la Communauté de communes ont pu y participer en priorité via Lendosphère, une plateforme en ligne de financement participatif pour les énergies renouvelables en France.

Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2021.

Mise en service en 2022, la centrale, composée de 20 800 panneaux, produit actuellement plus de 12 GWh/an. Cette production est l'équivalent de la consommation annuelle électrique moyenne d'environ 5700 habitants soit la population de Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et Les-Baux-de-Provence.

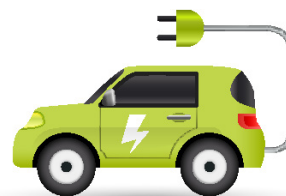
L'entretien des espaces verts est réalisé par éco-pâturage en partenariat avec un éleveur local.

Grâce à cette centrale, la Communauté de communes bénéficie de retombées locatives qui lui permettent de financer d'autres projets de développement durable sur son territoire.

La centrale a été officiellement inaugurée le mercredi 24 mai 2023, en présence de nombreux élus et de représentants de Luxel, filiale d'EDF Renouvelables.



Visite des élus et inauguration (mai 2023)



# Plus de bornes de recharge électriques

## Avec le Schéma Directeur des Installations de recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)

Comme le permet la Loi d'Orientation des Mobilités, la Communauté de communes, la Métropole Aix Marseille Provence et le Syndicat mixte d'énergie départemental (SMED 13) se sont engagés dans la réalisation d'un Schéma Directeur des Installations de recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

La couverture du territoire en infrastructures de recharge reste un sujet fondamental pour permettre l'adoption massive de ce type de véhicules même sur notre territoire rural, avec un parc de logement résidentiel individuel à hauteur de 85% qui permet aux habitants de se connecter à domicile directement.

L'objectif de ce document est d'anticiper et coordonner au mieux le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ouvertes au public, qu'elles soient déployées par des opérateurs privés ou publics, pour permettre de diminuer les disparités et afin de favoriser la mobilité électrique et la diminution des gaz à effet de serre.

Il s'agit donc d'orienter le déploiement de bornes supplémentaires publiques.

Par délibération du 7 juillet 2022, l'ajout de trois nouvelles bornes publiques (deux sur la commune des Baux-de-Provence et une à Saint-Rémy-de-Provence) a été approuvé. Ces bornes viendront compléter l'offre mise

en place depuis 2018 par la Communauté de communes et ce sont donc 16 bornes publiques qui mailleront prochainement le territoire, soit 32 points de charge.

Parallèlement plusieurs bornes d'opérateurs privés accessibles au public sont déjà présentes sur les Alpilles et ce déploiement devrait se poursuivre. Il permettra d'amoindrir les conséquences financières d'un déploiement public supplémentaire, notamment au regard des coûts croissants d'électricité.



La réalisation de ce SDIRVE permettra en outre à l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique de bénéficier d'une réduction de 75% sur le coût de raccordement.

## Bornes de recharge de véhicules électriques : les nouveaux tarifs

La Communauté de communes a déployé de 2018 à 2020 un réseau de 13 bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire soit 26 points de charge.

Afin de tenir compte de l'évolution des parts de marché de ce secteur et également de la forte augmentation des coûts d'électricité, la grille tarifaire a été modifiée.



- Les tarifs de nuit deviennent payants, même s'ils restent plus intéressants qu'en journée afin de ne pas pénaliser les recharges résidentielles
- Suppression des coûts de connexion
- Le temps facturé est le temps de branchement à la borne et non le temps de charge effective.
- Le coût de l'abonnement reste le même (12 €), un tarif lié à la délivrance d'un nouveau badge est ajouté (11 €).
- Maintien d'un tarif préférentiel pour les abonnés
- Plafonnement du montant de facturation par session à 30 € (et non plus 16 €)




### Grille tarifaire d'accès au service

| Abonnez-vous pour 12 € /an | Abonnés       | Non abonnés    |
|----------------------------|---------------|----------------|
| Journée (7h00 - 21h00)     | 7,00 € /heure | 10,60 € /heure |
| Nuit (21h00 - 7h00)        | 3,50 € /heure | 5,30 € /heure  |

Tarifs TTC, appliqués à la minute de branchement. Hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

### 3 options pour recharger



**Badge Simonee ou partenaires**

Commandez-le sur l'application ou sur [my.evzen.com](http://my.evzen.com)



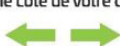
**Application my evzen**

Disponible pour iPhone sur  ou sur Google Play 



**Paiement direct par CB**

Scannez le QR code situé sur le côté de votre choix





Besoin d'assistance ?  
**09 69 39 09 03**



Stationnement abusif

sanctionnable par amende avec possibilité de mise en fourrière

# Gestion des déchets



En 2022, de nombreuses opérations ont été menées par le service déchets pour améliorer encore la prévention, la collecte et le traitement des déchets, en vue d'une réduction de leur production et d'une meilleure valorisation. Il est essentiel de poursuivre les efforts dans ce domaine compte tenu des coûts environnementaux et financiers inhérents aux déchets.

## Les commissions consultatives d'évaluation et de suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Afin d'atteindre les objectifs règlementaires de réduction de la quantité de déchets produits et de limiter ainsi le coût, économique et environnemental, de leur prise en charge, la Communauté de communes s'est engagée en 2020 sur la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA). En 2022, le diagnostic de territoire du PLP a été finalisé et les axes prioritaires d'intervention ont été définis. La première Commission Consultative

d'Evaluation et de Suivi s'est tenue le 4 avril 2022 et avait pour but de présenter le diagnostic territorial, les axes d'intervention et les groupes de travail à mettre en place afin de compléter ce diagnostic.

Les groupes de travail définis ont eu lieu, pour certains, en 2022 :

- Groupe sur les déchets d'activité économique : 16 juin 2022
- Groupe sur les déchets de manifestations : 24 novembre 2022
- Groupe sur les déchets issus du tourisme – focus hébergeurs : 6 décembre 2022

### Membres de la Commission consultative du PLPDMA

- Les membres de la Commissions déchets de la Communauté de Communes Et les représentants des structures suivantes :
- Commission Développement économique de la Communauté de communes
- Commission communication de la Communauté de communes
- Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- ADEME
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- Chambre des métiers et de l'Artisanat régionale
- Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- Syndicat de traitement des déchets de la CCVBA (Sud Rhône Environnement)
- Association de réflexion sur les déchets du Bassin rhodanien
- PETR du Pays d'Arles,
- Parc naturel régional des Alpilles
- Associations agréées de protection de l'environnement
- Eco-organismes
- Fédération du BTP,
- Conseil d'exploitation du Tourisme
- Associations de commerçants et d'entreprises
- Associations culturelles et sportives, dont les comités des fêtes
- Associations de consommateurs
- Etablissements secondaires du territoire

# Mise en oeuvre de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets

Suite à la prise de compétence en 2017, la Communauté de communes a engagé une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers. Plusieurs dispositifs ont été proposés dans le cadre de cette démarche visant à :

- développer le recyclage et la valorisation des déchets conformément à la réglementation en vigueur, tout en réduisant les impacts environnementaux, au moyen du projet de développement de la collecte en porte-à-porte débuté à l'automne 2020
- diminuer les coûts de transport des bennes (création d'un quai de transfert),
- étudier la possibilité de déployer les colonnes enterrées ou semi-enterrées dans les centres villages,
- adapter la fiscalité (TEOM et redevance spéciale),
- réhabiliter les déchèteries de Maussane-les-Alpilles et Saint-Rémy-de-Provence

Cette étude a été validée par les élus et constitue la feuille de route du service pour la période 2019/2024.

Ces actions s'inscrivent ainsi dans les objectifs du Schéma régional d'Aménagement, de Développement et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région SUD.



## Le programme européen LIFE SMART WASTE PACA



La Région a été retenue à un appel à projets de l'Union européenne pour la mise en place d'un programme LIFE, sur la gestion intégrée des déchets : Life Smart Waste Paca.

En 2022 ont été menées les actions suivantes liées au LIFE :

- labellisation des 8 crèches du territoire sur 9,
- avancement du Plan local de Prévention des déchets : lancement de trois groupes de travail,
- mise en place des dispositifs de gratification du geste de tri du verre avec Cliiink,
- démarrage de l'action sur le compostage collectif et poursuite de la vente de composteurs individuels et lombricomposteurs,
- poursuite de l'étude sur l'implantation de colonnes enterrées et pour la réalisation d'un quai de transfert et d'un centre technique,
- poursuite du service broyage des déchets verts à domicile.

## Cliiink : le tri du verre récompensé

Afin d'augmenter le tri du verre et de favoriser le commerce local, la Communauté de communes a déployé un dispositif de gratification sur les 70 colonnes de tri de verre présentes sur le territoire.

C'est la société SAS Terradona qui a été mandatée par la Communauté de communes pour démarcher les entreprises locales.

Le principe est simple :

- Vous téléchargez l'application sur votre téléphone ou vous vous connectez sur internet avec la carte Cliiink que vous vous êtes procurée à la Communauté de communes ou dans votre mairie.
- Vous récoltez des points à chaque fois que vous déposez des verres dans les colonnes
- Vous bénéficiez ensuite de bons de réduction ou de bons d'achats chez les entreprises locales.

Ce dispositif répond aux objectifs de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires avec l'aide du programme européen Life IP Smart Waste.



# cliink

# Actions poursuivies en 2022

## Collecte individuelle en porte en porte pour les ordures ménagères et les emballages sur le territoire des Alpilles

La collecte en porte en porte au profit de bacs individuels pour les ordures ménagères et pour les emballages a démarré :

- En 2020 sur 4 communes : Aureille, Maussane-les-Alpilles, Paradou et Mouriès (Phase 1).
- En 2021 sur 3 communes : Saint-Rémy-de-Provence, Les Baux-de-Provence et Eygalières (Phase 2).

En 2022, les habitants de 7 communes sur 10 disposent donc d'un bac spécifique et mettent leurs ordures ménagères en sacs noirs fermés à l'intérieur. Ils disposent également d'un bac jaune dans lequel les emballages doivent être mis en vrac.

Le déploiement se poursuivra en 2023 sur Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles et Saint-Etienne-du-Grès (Phase 3).

Ce nouveau dispositif permet d'augmenter et d'améliorer la qualité du tri et d'éviter les dépôts sauvages dans les conteneurs collectifs. Il s'agit aussi de responsabiliser les usagers.

Les circuits de collecte ont été entièrement travaillés sur la base d'une fois par semaine pour les ordures ménagères (bac noir) et d'une fois par semaine également pour les emballages (sauf certains gros producteurs) dans un souci d'optimisation. Ces nouveaux circuits ont été élaborés afin d'optimiser les trajets parcourus et ainsi réduire les émissions de gaz à effets de serre et la consommation de carburant nécessaire à la collecte sur le territoire.

Les communes sont divisées en secteurs avec des jours de collecte différents. Certains gros producteurs (maisons de retraite, collège, professionnels) peuvent bénéficier de fréquences supplémentaires sous réserve d'un tri de qualité.

Les circuits et les jours de collecte ont été géolocalisés sur plan et sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes.

[www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr) : Découvrez vos jours de collecte selon votre commune

La mise en place de la collecte en porte-à-porte a permis d'obtenir des résultats positifs en termes de tonnages collectés, de tri et de kilomètres parcourus lors des collectes, grâce à l'optimisation des circuits de collecte.

## BILAN 2022\*

(Évolution 2021-2022 sur les sept communes)

**-11 % d'Ordures Ménagères Résiduelles.**

**+31 % d'emballages**

(\*Moyenne de l'évolution de la production de déchets durant les mois suivant le changement de modalités de collecte par rapport au mois précédent le changement de modalités de collecte).



Les nouveaux bacs

# Actions poursuivies en 2022



## Une déchèterie mobile dédiée aux déchets verts

Avec plus de 6000 tonnes d'apport annuel en déchèterie, les déchets verts constituent le flux le plus important. Afin de répondre au mieux aux attentes des habitants éloignés des déchèteries fixes, une déchèterie mobile se déplace sur les communes de Aureille, Fontvieille et Mouriès quatre fois par mois.



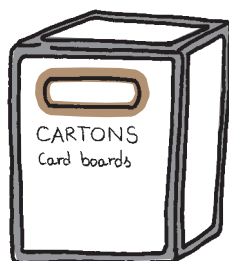
## Le broyage des déchets verts à domicile

Pour réduire et valoriser ces déchets verts, la Communauté de communes propose depuis novembre 2021 un service de broyage à domicile, du mardi au vendredi, de 8h30 à 16h00, via l'intervention d'une entreprise d'insertion. Ce nouveau service de broyage fait partie de ces actions et bénéficie de soutiens financiers

de l'Europe et de l'ADEME. Ce service de broyage à domicile est réservé aux particuliers. Ce broyat peut ensuite être utilisé en paillage, au pied des plantations, afin de limiter l'arrosage, de protéger et de fertiliser le sol, de réduire les herbes indésirables et en compost.

## La collecte des encombrants

1344 rendez-vous ont été effectués en 2022 contre 1137 en 2021.



## La collecte du verre, du papier et du carton

303 colonnes sont installées sur le territoire, soit 5 de plus que l'année précédente, portant le ratio à 1 PAV (point d'apport volontaire) pour 236 habitants. Le territoire est, en moyenne, très bien doté et correspond au ratio national (1 PAV pour 250 habitants).

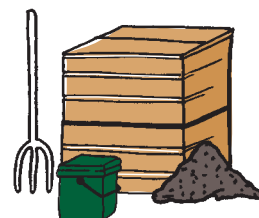


## Les sapins de Noël 2022

1568 sapins collectés en ce début d'année 2022, c'est 339 de plus qu'en 2021 (Noël 2020). La totalité des sapins a été broyée.

Le broyat a été proposé en libre-service sur les trois déchèteries de la Communauté de communes : Saint-Rémy de Provence, Saint-Etienne du Grès et Maussane-Paradou.

Le broyage des sapins fait partie des actions de réduction mises en place en 2021 dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette action permet aux foyers d'éviter d'aller en déchèterie pour déposer leur sapin et limite les dépôts sauvages de sapins suite aux fêtes de fin d'année.



## Distribution de composteurs

268 composteurs ont été distribués en 2022 aux habitants de la

Communauté de communes (avec participation financière). Au total, 1031 composteurs ont été distribués depuis 2017. Grâce à ces équipements les matières fermentescibles sont réutilisées en compost et réduisent d'autant le poids de nos ordures ménagères (sacs noirs) et donc, les coûts de traitement.

### Opération "Tous au compost"

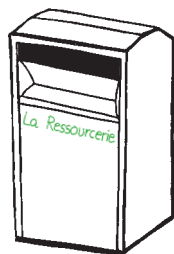
Au printemps et à l'automne, le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement organise avec ses partenaires des opérations de « don de compost » en déchèterie. A chaque période, les trois déchèteries ont accueilli une benne de 30 m<sup>3</sup> permettant au total à près d'une centaine de personnes par saison de prendre du compost et d'être sensibilisée au jardinage au naturel.



### Collecte de jouets solidaire

En partenariat avec le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement et les associations locales, une collecte de jouets a été menée pendant la Semaine Européenne de Réduction des déchets du 17 au 27 novembre 2022. L'objectif de cette

opération était de sensibiliser petits et grands au don et au réemploi. 350kg de jouets ont été collectés. Les dons ont été répartis entre l'association Emmaüs et les associations de son territoire en lien avec les Centres Communaux d'Action Sociale.



### Le textile collecté

Depuis 2017, la Communauté de communes dispose de 22 bornes sur le territoire. En 2022, 94,3 tonnes de textile ont été collectés soit 3,4 kg/an/habitant. Les résultats sont satisfaisants malgré une diminution depuis 2021 (140 tonnes collectés) dû en partie à l'explosion du marché de la seconde main. La Communauté de communes s'est engagée dans son Schéma de développement économique (SDE) à soutenir l'économie sociale et solidaire. L'association Re-sources regroupe différents acteurs de l'insertion par l'activité économique, de l'économie sociale et solidaire et du monde entrepreneurial afin de proposer des outils d'évitement de déchets au service des territoires et des habitants. Depuis 2018, RE-SOURCES est

agréée Entreprise d'Insertion et depuis 2021 Ateliers et Chantiers d'Insertion par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (la DREETS).

Re-Sources est l'un des rares chantiers d'insertion présents sur le territoire. L'association trie les textiles et privilégie autant que possible le réemploi en revendant les vêtements de bonne qualité sur son site à Arles mais également dans sa friperie de Saint-Rémy-de-Provence. Le reste est revendu afin de recycler la matière. De nombreuses collectes sont également organisées dans les communes par le Lions Club.

### Animations dans les écoles

Chaque année, un programme avec des animations scolaires est proposé à chacune des écoles volontaires du territoire. Il inclut quatre séances pédagogiques par classe sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets. Sur l'année scolaire 2021-2022, 260 élèves du territoire et leurs enseignants ont été sensibilisés lors de ces séances. Des ateliers de sensibilisation au compostage suivi de l'installation de composteurs ont eu lieu dans certaines écoles maternelles et/ou élémentaires à Mas-Blanc-Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence, Fontvieille, Mouriès, Le Paradou.



## Le label Ecolocrèche

Dans le cadre du programme européen Life, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, la labélisation de toutes les crèches du territoire s'est concrétisée en 2021 et 2022 (exceptée pour la crèche de Maussane-les-Alpilles encore en cours de labélisation). L'implication des directions et agents des crèches a permis de réussir ce pari. Un réseau dynamiques'est ainsi mis en

place pour gérer au mieux ces structures en tenant compte de plusieurs dimensions environnementales (produits d'entretien, alimentation, gestion des déchets, économie d'énergie, matériel pour les enfants...).

## Les avis du service déchets sur l'ensemble des permis de construire et permis d'aménager des 10 communes du territoire

Suite aux différents transferts de compétences, la Communauté de communes assure plusieurs compétences sectorielles en lien avec le territoire et les projets de construction s'y rapportant, notamment :

- eau potable, eaux usées, eaux

pluviales (en zone urbanisées ou à urbaniser des PLU)

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- conception et gestion des zones d'activités économiques
- voirie communautaire.

En conséquence, la CCVBA doit émettre un avis sur l'ensemble des projets ayant une incidence dans ces domaines. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, le service déchet a émis, en 2022, 257 avis intégrant si besoin des préconisations afin que les futurs habitants soient correctement desservis par le service de collecte.



## Passion Bizet

260 enfants scolarisés sur le territoire ont pu assister à "Passion Bizet", en octobre

2022, à l'Alpilium. Cette représentation était proposée en partenariat avec l'association Musicades des Alpilles, la ville de Saint-Rémy-de-Provence et la Communauté de communes.

Le spectacle avait pour objectif, dans le cadre d'un projet pédagogique, de faire découvrir la vie de Georges Bizet à travers sa biographie et des œuvres musicales interprétées par Arthur Verdet, pianiste ; Léo Vermot Desroches, ténor et Eugénie Joneau, mezzo.

La séance s'est terminée par un chant de tous les enfants : "La Habarena" de Carmen.



### Refus de tri

827 bacs d'emballages ont été refusés lors de la collecte en 2022.

Chaque refus est étudié par les ambassadrices du tri/prévention qui se chargent de sensibiliser les personnes concernées sur leurs erreurs de tri.

## Nouveautés 2022

### Le compostage collectif se déploie dans les Alpilles

L'inauguration du premier point de compostage collectif a eu lieu le 19 novembre 2022 à Aureille, au jardin partagé animé par l'association "Flour é Poutagié". La Communauté de communes, soutenue par l'Ademe et la Région, a missionné une association d'accompagnement au compostage "Solutions Compost". Elle a pour mission d'implanter les sites, former les habitants concernés par l'opération et les accompagner pendant un an dans le but de pérenniser leur pratique. À terme, la CCVBA souhaite implanter une dizaine de sites sur son territoire. Cette opération, soutenue par l'Europe, dans le cadre du programme européen LIFE, vient en réponse à l'obligation de tri des biodéchets, en vigueur à partir de 2024.



Inauguration en présence des élus, des associations et des agents

### Nos ambassadrices du tri sur le terrain

De nombreuses actions de communication ciblées sont réalisées par les ambassadrices du tri

Le service Déchet était présent à :

- Saint-Etienne-du-Grès : Jour de la Nuit, le 15 octobre pour un ramassage de déchets
- Mas Blanc : Fête de l'environnement, le 11 juin avec un stand de sensibilisation.
- Eygalières : Nettoyage de la nature, au mois d'avril

### Distribution de sacs cabas

En 2022, les ambassadrices du tri/prévention ont équipé 24 résidences collectives, soit 916 foyers en sacs cabas jaunes. Ce sac permet aux habitants de stocker leurs emballages avant de le vider dans leur bac jaune au pied de leur immeuble.



# ÉCONOMIE

La priorité de la Communauté de communes est d'œuvrer au développement des entreprises et de renforcer l'emploi sur son territoire. Elle accompagne les entrepreneurs, quel que soit leur domaine d'activité, à chaque étape de leur projet de création ou de développement. La Communauté de communes dispose de huit zones d'activité et d'une pépinière-incubateur qu'elle met également à leur disposition.

## Aide à la dynamisation des territoires

Les commerces et services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité d'un territoire aux caractéristiques rurales comme celui de la Communauté de communes. Ce sont elles qui permettent de conserver une qualité de vie, de renforcer les liens sociaux et donc de maintenir les populations au sein des villages.

Le service Économie de la Communauté de communes accompagne la structuration et la promotion de ces activités, notamment en déployant les dispositifs d'aides à la création/croissance, en recherchant des locaux, en relayant leur communication sur les réseaux sociaux, ou encore en organisant des actions de dynamisation :

### Dynamisation des centres-villes

Le service Économie appuie l'installation de nouveaux commerces et artisans de proximité.

Plusieurs dispositifs ont vu le jour en 2021 : accompagnement des porteurs de projet, conseils aux propriétaires de locaux vacants... Avec l'appui de son partenaire Initiative Pays d'Arles, la Communauté de communes a lancé un dispositif expérimental pour l'implantation de nouvelles activités économiques au centre-ville de Paradou qui a permis l'ouverture de deux commerces en 2022. Ce sera aussi le cas à Mouries, en 2023.



Inauguration des boutiques *Bike in Alpilles* et *La Couronne tissus*, en novembre 2022

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES financés par la Communauté de communes

INITIATIVE PAYS D'ARLES finance la création et le développement d'entreprise.

INTERMADE facilite la création d'entreprise de l'économie de proximité.

PROCAMEX propose des outils d'accompagnement des entreprises à l'international.

PROVENCE PROMOTION accompagne les porteurs de projets dans leur démarche d'implantation d'entreprise en Provence.

## Missions et accompagnement des entreprises

**Le service Économie de la Communauté de communes accompagne tout type d'entreprise dans la réalisation de son projet : de la création à la transmission.**

L'objectif poursuivi est très clair : booster les Alpilles sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi avoir un impact fort sur la transition écologique. C'est dans cette optique qu'un accompagnement personnalisé est proposé à tout porteur de projet souhaitant s'installer ou se développer sur le territoire.

Cet accompagnement se traduit par :

- ▶ Un conseil juridique et fiscal
- ▶ La recherche de foncier et d'immobilier d'entreprises
- ▶ La recherche de financements et aides
- ▶ L'appui dans la recherche de futurs collaborateurs
- ▶ La mise en valeur des entreprises
- ▶ La mise en relation avec l'écosystème local

## Ateliers Performances et Formations

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement économique, la Communauté de communes propose des ateliers d'entreprise ou des formations spécifiques.

En 2022, la Bergerie a accueilli des ateliers et des évènements :

- 2 ateliers sur le ciblage et le marketing avec Odile Desbruères (La méthode Sherpas)
- Atelier RH/recrutement/formation avec les écoles ISARA/ISEMA
- 2 ateliers de prospection et négociation commerciale avec David Tournel (La méthode Sherpas)
- 1 atelier « Externaliser ou internaliser son outil de production agroalimentaire » avec Nicolas Biau du CTCPA
- 1 Atelier « Financer son entreprise » dans le cadre de la French Tech Week
- 1 Atelier « Design thinking » avec Sylvie Hernandez du PETR
- 1 évènement d'une journée Bleu Blanc Cœur sur les filières de nutrition santé co-organisé avec Nutréine
- 1 évènement « Les amis de Daudet » sur deux jours
- 1 évènement « Sacrées abeilles », une rencontre nationale autour des abeilles sur 3 jours
- 1 évènement réseau avec les financeurs (Région Sud, Initiative Pays d'Arles, DREET)

# La Bergerie :

## La pépinière-incubateur d'entreprises de la Communauté de communes

**La Bergerie-Pépinière Incubateur d'entreprises est ouverte, depuis juillet 2021, aux entreprises et aux porteurs de projets du territoire.**

**Il s'agit pour les Communauté de communes de dynamiser les Alpilles sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi d'avoir un impact fort sur la transition écologique.**

**Les entrepreneurs disposent de conseils personnalisés et d'une mise en relation avec un réseau d'experts afin de dynamiser leur activité.**

### QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'entreprises accompagnées :

- En 2022 : 12 dont 8 qui ont généré un chiffre d'affaires. Parmi les 12 entreprises : 7 ont quitté les lieux au cours de l'année dont 5 pour accélérer leur développement après la phase d'amorçage.
- La présence moyenne des entreprises à la Bergerie est de 8 mois.

### ACCOMPAGNEMENT

La Bergerie propose plusieurs formes d'accompagnement avec un animateur dédié à l'activité de la pépinière/incubateur :

- Entretiens individuels mensuels
- Travail technique (réalisation de business Plan, sourcing de partenaires et de solutions techniques, feedback sur les développements de sites et applications, logistique connectée...).
- Ateliers de co-développement pour favoriser l'entraide entre entrepreneurs
- Ateliers thématiques (digitalisation, marketing digital, logistique connectée, posture entrepreneuriale, ciblage et plan de prospection, etc...).
- Rencontres réseaux et de financeurs.



## QUI PEUT CANDIDATER ?

Les candidats à un bureau ou à un espace de travail peuvent envoyer leur candidature au Service Economie de la Communauté de communes s'ils respectent bien les critères suivants :

- Avoir moins de 5 ans d'immatriculation ou avoir un projet économique pas encore immatriculé.
- Être une entreprise innovante ayant une plus-value pour le territoire.
- Avoir un projet avec une valeur ajoutée pour les Alpilles.
- Souhaiter déployer son activité dans la région sur le moyen terme.

## UN PROJET ?

**Vous avez un projet de création ou de développement d'entreprise ?**

Vous pouvez dès à présent contacter le service Economie :

04 90 54 54 20  
[economie@ccvba.fr](mailto:economie@ccvba.fr)

**LA BERGERIE**  
ALPILLES TECH

**Les**  
**PORTES OUVERTES**  
**de la**  
**PÉPINIÈRE-INCUBATEUR**

**Tous les mercredis matin**  
**- de 9h à 12h30 -**

**GRATUIT et SANS RENDEZ-VOUS**

**Julien CANTONI, Animateur de la Bergerie vous accueille pour :**

- visiter le lieu
- présenter votre projet entrepreneurial
- découvrir les services proposés

**Chemin de Montauban à Fontvieille**  
**PARKING GRATUIT**

**Renseignements :**  
**julien.cantoni@ccvba.fr**  
**07 48 16 15 40**

**Communauté de Communes**  
**VALLEE des BAUX-ALPILLES**

La Bergerie organise des portes ouvertes tous les mercredis matin, de 9h à 12h30.

Renseignements auprès de Julien CANTONI au 07 48 16 15 40.

# Prix départemental des Victoires de l'Investissement Local pour la ZA Les Grandes Terres à Eygalières

**Lors du Salon des Maires des Bouches-du-Rhône, le 29 septembre 2022, la Fédération Régionale des Travaux Publics, qui réunit 850 entreprises et plus de 25 000 collaborateurs, a décerné à ce projet une VICTOIRE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL, destinée à récompenser des projets d'investissement des collectivités territoriales.**

L'extension de la Zone des Grandes Terres a permis de prendre en compte la préservation de la faune locale. Le phasage des travaux a permis de livrer la zone trois mois avant la date prévue et surtout d'optimiser le réemploi des matériaux soit plus de 90% de déchets inertes évités.

Cette démarche a débuté par l'achat des premiers terrains par la Communauté de communes en 2016 (acquisition ou échange avec les propriétaires) et s'est poursuivie par la modification du Plan Local d'Urbanisme portée par la commune en juin 2020. Cela a permis d'ouvrir à l'urbanisation 4,5 hectares de terrains situés dans la continuité immédiate de la zone existante, afin de répondre aux nombreuses demandes d'installations. L'un des atouts de la zone est sa desserte par les grands axes routiers nord-sud et est-ouest.

Elle est directement desservie par la RD99 qui relie Tarascon à Cavaillon mais également proche de l'A7 située à 8km de l'autoroute et de la RN113.

Face aux demandes croissantes des entreprises et après avoir mené l'ensemble des études nécessaires, les travaux ont débuté en juillet 2021. Le projet consistait à aménager 20 lots d'une surface comprise entre 695m<sup>2</sup> à 1423m<sup>2</sup> à destination artisanale et de bureaux.

Une attention particulière a été portée à la qualité du projet, notamment par la réalisation et la prise en charge par la Communauté de communes des interfaces de clôtures en bordure de voie publique ; la réalisation de noues pour une meilleure gestion hydraulique et paysagère (en plus de deux bassins d'infiltration), la plantation de végétaux



*Discours de Bernard Wibaux, vice-président délégué à l'eau, l'assainissement et aux eaux pluviales lors du salon des maires du 29 septembre 2022.*



méditerranéens économes en eau et d'arbres de hautes tiges, selon les variétés préconisées par le Parc des Alpilles, la réalisation de stationnements perméables. La haie de cyprès présente sur le site est maintenue partiellement et les luminaires sont en LED avec une diminution de la puissance dès 22h.

Par ailleurs, la Communauté de communes a mis en place un cahier des charges "Chantier faibles nuisances" afin de limiter les impacts sur l'environnement et minimiser les nuisances pour le voisinage et la faune.

Ce chantier d'un montant d'un million d'euros a été soutenu par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La finalisation du chantier a permis de livrer au plus tôt les terrains aux entreprises afin qu'elles concrétisent leur projet.

## ZA LA MASSANE À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Dans le cadre de leur cursus, et de l'exemplarité de ce chantier à faibles nuisances, les élèves de première et terminale BAC PRO TP et BAC PRO Géomètre/Topographe du lycée des métiers d'éguilles de Vedène sont venus avec leurs professeurs découvrir la zone, le 20 octobre 2022, en présence de Bernard Wibaux, vice-président délégué à l'eau, l'assainissement et au pluvial et Emilie David, responsable Aménagement Mobilités Durables à la Communauté de communes. (Photo ci-dessous).



# Aureille : requalification de la zone des Trébons



**La zone d'activité des Trébons créée en 1982 et étendue en 1995 montrait quelques signes de vieillissement, qui la rendait moins attractive pour accueillir de nouvelles activités économiques. Fort de ce constat, la Communauté de communes appuyée par la commune d'Aureille, a décidé d'entreprendre des travaux rendant la zone plus fonctionnelle.**

L'objectif est d'offrir un cadre de travail adapté aux entreprises, favorisant les échanges professionnels et minimisant les nuisances. Mais aussi, prendre en compte la présence de nombreuses habitations dans la zone. C'est pourquoi le gabarit des voies de circulation a été retravaillé, en créant des cheminements doux (trottoirs partagés cycles et piétons), en repositionnant et en délimitant des places de stationnements véhicules légers et poids lourds.

Les travaux ont été l'occasion de reprendre la conduite d'eau potable et de créer de nouveaux branchements, ainsi que de créer un nouveau poteau incendie en fond de zone. Un travail sur le réseau pluvial a été réalisé avec un remodelage des noues, un busage à certains endroits et un nettoyage pour les parties les plus encombrées. Par ailleurs, le mobilier urbain

a été remplacé et modernisé notamment les mats d'éclairage.

## "Reverdifier la zone"

Cet aménagement a été réalisé dans un souci de qualité paysagère du site, puisque la zone est située dans le Parc Naturel Régional des Alpilles et à proximité immédiate de la zone Natura 2000. Les plantations ont été choisies parmi la liste du Parc (économe en eau).

nuisances" a été signée par chaque entreprise et l'utilisation prioritaire de matériaux issus du réemploi et du recyclage a été prévue dans chaque cahier des charges.

Le projet a permis de reverdir la zone (qui était déjà bien végétalisée) et de rendre perméables des espaces qui ne l'étaient plus. Par exemple les places de stationnements ont été constituées de pavés remplis de graviers, afin de



Afin de garantir une belle croissance des oliviers, ces derniers ont été choisis parmi des pieds d'oliviers existants sur une parcelle voisine à la zone et acquise par la Communauté de communes. L'opération s'est inscrite, de sa conception à sa réalisation, dans le respect d'enjeux de développement durable et de protection de l'environnement. Une charte de "chantier à faibles

permettre l'infiltration des eaux de pluie. Enfin, un nouvel enrobé a été réalisé afin de rendre plus carrossable la voie principale de la zone.

Ce chantier, d'un montant de 380 143€, a débuté en janvier 2022 pour une durée de 4 mois. Il a été soutenu en partie par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.



## Un futur bureau du cinéma dans les Alpilles ?

Depuis quelques années s'opère une prise de conscience que l'industrie cinématographique peut être un levier de développement économique et touristique. Si le soutien à une forme de culture est historiquement la première motivation, les retombées économiques directes et indirectes apparaissant aujourd'hui comme les objectifs essentiels.

Le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) estime qu'1 euro investi engendre 6.60 euros de retombées directes et 1 euro de retombées indirectes.

- Retombées directes : rémunération, dépenses techniques et tournage.
- Retombées indirectes : hébergement, restauration, loisirs, transports.
- Retombées induites / touristiques : notoriété, amélioration du référencement, fréquentation touristique, couverture médias.



La Commune des Baux disposait d'un bureau des tournages aujourd'hui en sommeil. Les élus de la commission économie et du bureau communautaire ont engagé une réflexion afin de mutualiser cette activité au niveau de l'intercommunalité et d'envisager la création d'un bureau du cinéma Alpilles.

# TOURISME

©studio julius

Paysages à couper le souffle, gastronomie et artisanat : les Alpilles offrent une richesse considérable pour tous les visiteurs qui y séjournent.

L'Office du tourisme intercommunal Alpilles en Provence fait la promotion de ce territoire grâce à des relations privilégiées avec ses partenaires, tous les acteurs touristiques locaux et plus largement, un réseau professionnel qui lui permet de faire rayonner les Alpilles au niveau national et international.

## La marque "Qualité Tourisme"

Le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme et du classement a été obtenu à l'été 2022 pour les trois bureaux (Saint-Rémy-de-Provence, Mouriès et Fontvieille).

La demande avait été effectuée fin avril 2022 et l'audit a débuté avant même le dépôt du dossier.

Il a duré huit semaines au cours desquelles l'OT a été contrôlé, à tous les niveaux : accueil physique, téléphonique, email, réseaux, etc... sur les trois bureaux, en français et langues étrangères.

**290 critères étaient à remplir.**

Cet audit mystère a permis de révéler 94% de conformité.

L'équipe peut se féliciter de ces excellents résultats.

Ingrid CACERES, la directrice de l'OT, a pu, en fin d'année, lancer la classification de toutes les communes en "Communes touristiques".

Les dix communes sont donc aujourd'hui toutes classées.



## Fréquentation : chiffres clés

| FRÉQUENTATION<br>DES BUREAUX | 2021   | 2022   | ÉVOLUTION<br>2021 - 2022 |
|------------------------------|--------|--------|--------------------------|
| TOTAL                        | 45 676 | 54 482 | + 15 %                   |

## BILAN 2021/2022

Fréquentation sur les 3 bureaux touristiques

| OTI<br>SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE |               |           |               |
|-------------------------------|---------------|-----------|---------------|
| Source : DATAB/Flux           |               |           |               |
| FRÉQUENTATION                 | 2021          | ÉVOLUTION | 2022          |
| Janvier                       | 350           | ↗         | 804           |
| Février                       | 1159          | ↗         | 1340          |
| Mars                          | 1338          | ↗         | 1866          |
| Avril                         | 142*          | ↗         | 4211          |
| Mai                           | 2589          | ↗         | 4844          |
| Juin                          | 3211          | ↗         | 4513          |
| Juillet                       | 5434          | ↘         | 5023          |
| Août                          | 5956          | ↗         | 6136          |
| Septembre                     | 4521          | ↗         | 4850          |
| Octobre                       | 2422          | ↘         | 1826          |
| Novembre                      | 1588          | ↘         | 758           |
| Décembre                      | 1242          | ↘         | 424           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>29 952</b> | ↗         | <b>36 595</b> |

## BIT FONTVIEILLE

Source : DATAB/Flux

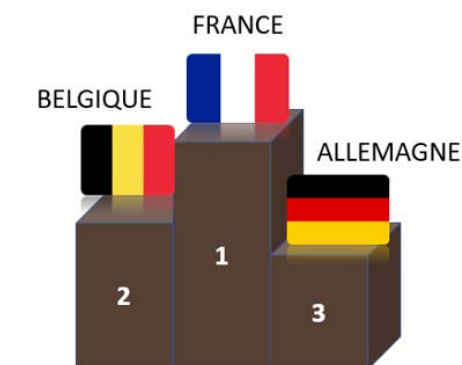
| FRÉQUENTATION | 2021          | ÉVOLUTION | 2022         |
|---------------|---------------|-----------|--------------|
| Janvier       | 331           | ↗         | 355          |
| Février       | 675           | ↗         | 804          |
| Mars          | 766           | ↗         | 823          |
| Avril         | 183*          | ↗         | 2361         |
| Mai           | 1384          | ↗         | 1811         |
| Juin          | 1757          | ↘         | 1390         |
| Juillet       | 2780          | ↘         | 2083         |
| Août          | 2696          | ↘         | 2362         |
| Septembre     | 1833          | ↘         | 1309         |
| Octobre       | 1314          | ↗         | 1494         |
| Novembre      | 604           | ↘         | 512          |
| Décembre      | 533           | ↗         | 707          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>14 856</b> | ↗         | <b>16011</b> |

## BIT MOURIÈS

Source : DATAB/Flux

| FRÉQUENTATION | 2021        | ÉVOLUTION | 2022        |
|---------------|-------------|-----------|-------------|
| Janvier       | 12          | ↗         | 60          |
| Février       | 40          | ↗         | 84          |
| Mars          | 127         | ↘         | 74          |
| Avril         | 16*         | ↗         | 163         |
| Mai           | 187         | ↗         | 236         |
| Juin          | 286         | ↘         | 250         |
| Juillet       | 454         | ↗         | 483         |
| Août          | 693         | ↘         | 494         |
| Septembre     | 513         | ↘         | 419         |
| Octobre       | 95          | ↘         | 76          |
| Novembre      | 77          | ↘         | 43          |
| Décembre      | 27          | ↘         | 11          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2527</b> | ↘         | <b>2393</b> |

\*Périodes de confinement avec fermetures totales ou partielles sur le mois.



- France : 64,3 %
- Belgique : 6,2 %
- Allemagne : 5,8 %
- Pays-Bas : 4,8 %
- Etats-Unis : 4,1 %
- Royaume-Uni : 3 %



- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 30,4 %
- Auvergne Rhône-Alpes : 16,1 %
- Ile-de-France : 10,3 %
- Occitanie : 9,1 %
- Grand Est : 5,7 %

## Commercialisation



| MARCHÉ DES CRÉATEURS  | 2020    | 2021    | 2022    |
|-----------------------|---------|---------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRE     | 14 230€ | 19 040€ | 23 040€ |
| NOMBRE D'EMPLACEMENTS | 390     | 525     | 657     |
| NOMBRE DE CREATEURS   | 72      | 102     | 106     |

| FOIRE AUX SANTONS  | 2021     | 2022     |
|--------------------|----------|----------|
| CHIFFRE D'AFFAIRE  | 12 680 € | 12 840 € |
| NOMBRE D'EXPOSANTS | 72       | 74       |

| VENTES BOUTIQUE | 2021    | 2022    | EVOLUTION |
|-----------------|---------|---------|-----------|
| TOTAL           | 20 943€ | 23 420€ | 8,3%      |

### PARTENARIATS 2022

Chiffre d'affaires : 80 000€  
Nombre : 504

## Packs touristiques - Service groupe

Le service Groupe géré par Melissa GRÈS  
a été déployé en mars 2022,  
avec 125 dossiers traités en 2022  
pour un chiffre d'affaires de 63 123€.

## Intrigue dans la ville ®

Fort de son succès à Saint-Rémy-de-Provence, le jeu "Intrigue dans la Ville" a été décliné depuis mai 2022 dans les deux bureaux d'informations touristiques de Mouriès et Fontvieille au prix de 12 euros le kit.

50 kits ont été vendus en 2022.

Ce jeu d'énigmes, accessible à tous, est destiné à faire découvrir le patrimoine de manière ludique et pédagogique.

[http : //www.intriguedanslaville.fr/alpilles/](http://www.intriguedanslaville.fr/alpilles/)



### AUTRES NOUVEAUTÉS 2022

Le site Internet a été traduit en ANGLAIS et en ALLEMAND et mis en ligne en avril 2022 dans les 3 langues.

Le guide touristique en allemand et néerlandais (en plus de la version français/anglais) a été édité en avril 2022.

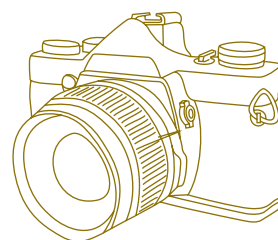


©studio julius

## ACCUEIL PRESSE

L'accueil presse est une partie importante du travail de l'équipe de l'OT pour contribuer au rayonnement touristique des Alpilles et de la Vallée des Baux.

23 accueils et 80 aides techniques presse ont été réalisés en 2022 (mise en contact, photo, interview etc..)



## Petit patrimoine des Alpilles

Six livrets ont été réalisés en 2022 pour présenter les richesses du patrimoine des villages de Mouriès, Aureille, Eygalières, Saint-Etienne-du-Grès, Mas-Blanc des Alpilles et Paradou.

En cours de correction, ils devraient être édités fin 2023.

Un nouveau flyer "Mouriès, 1ère commune oléicole de France" a également été édité.



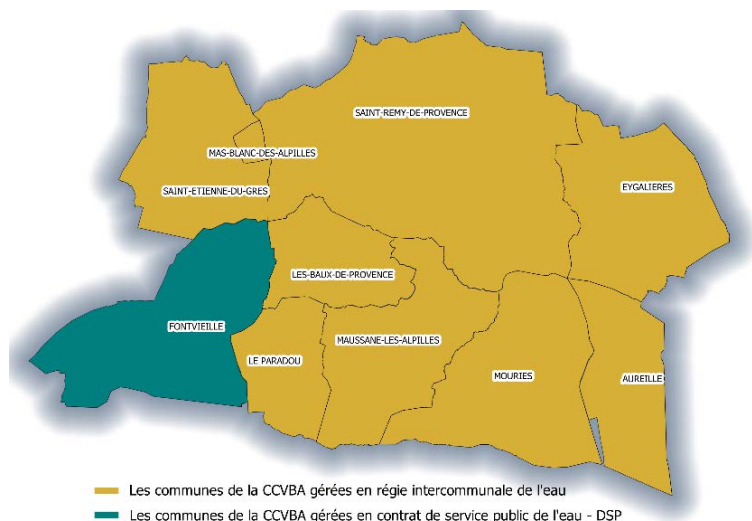
# EAU et ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes est en charge de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines pour les dix Communes.

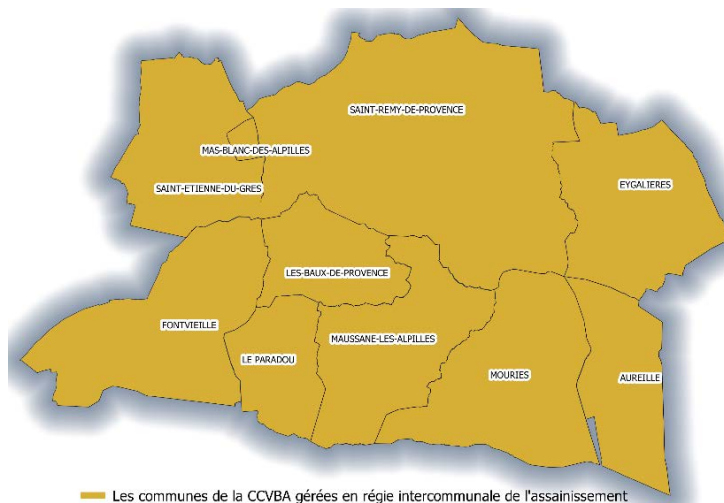
Le service de l'eau de la CCVBA se divise en deux types de missions : la distribution de l'eau potable destinée à la consommation humaine et la production, le transport et le stockage de l'eau potable, exercées en amont de la mission de distribution.

Le service public d'assainissement consiste quant à lui dans la collecte des eaux usées, pour procéder ensuite à leur traitement au sein d'unités d'épuration.

## EAU



## ASSAINISSEMENT



Cartes actualisées au 1<sup>er</sup> juillet 2022



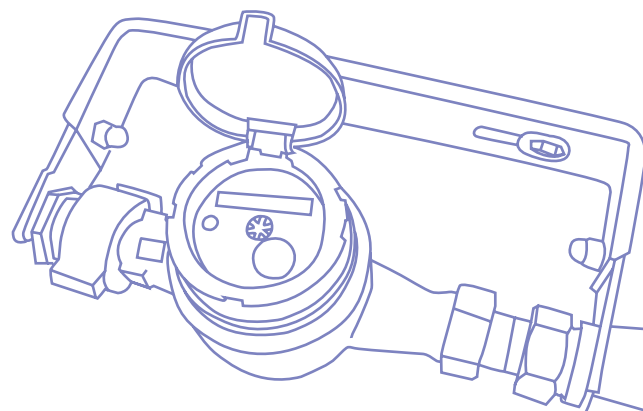
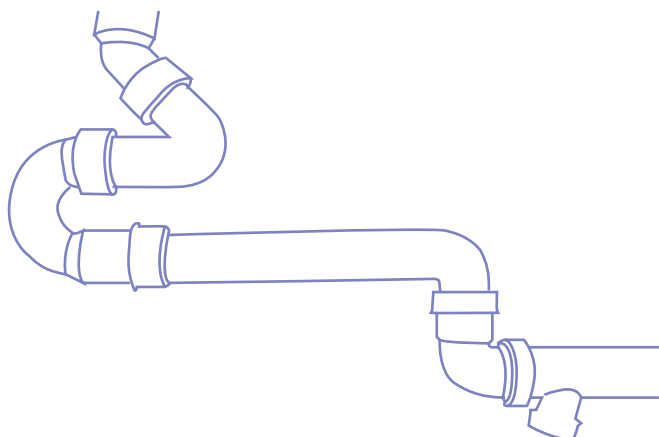
## Les investissements

Les compétences du service eau et assainissement sont souvent assorties d'investissements importants. L'accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est un enjeu écologique et sanitaire capital.

L'amélioration des équipements, leur maintien dans le temps et l'optimisation de leur fonctionnement sont le fruit d'actions successives qui s'inscrivent sur le long terme.

La CCVBA poursuit un objectif de préservation de la ressource et de réduction des coûts à travers deux axes :

- **Qualitatif** : Améliorer la sollicitation des milieux aquatiques : sécurisation des capacités de production et de stockage (travaux de protection dans les périmètres immédiats et rapprochés de captage ; préservation de l'environnement par la réduction des prélèvements d'eau potable et la sécurisation de la ressource en eau, objectifs des projets de réutilisation des eaux usées à usage agricole et industriel.
- **Quantitatif** : Améliorer le rendement d'un réseau : renouvellement des réseaux via les investissements (plus de 3,2 millions sur 2022) ; recherche et réduction des fuites ; connaissance du patrimoine via le schéma directeur et intégration au SIG ; mise en place des réseaux intelligents (détection des fuites, sectorisation, optimisation de la relève des compteurs via les compteurs cibles...).



# Réutilisation des eaux usées traitées à usage agricole

**Soucieuse d'inscrire les politiques locales dans les objectifs supra climat, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles porte un projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), s'inscrivant dans une démarche active de valorisation des ressources locales.**

Initié en 2019, dans le cadre de son contrat de transition écologique (CTE signé avec l'Etat, le PETR du Pays d'Arles, les 3 intercommunalités du Pays d'Arles et les deux Parcs naturels régionaux), puis de son contrat de relance et de transition écologique (CRTE signé avec l'Etat), la Communauté de communes travaille en pleine synergie depuis 4 ans avec la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, la société du canal de Provence (SCP), 4 agriculteurs volontaires et le centre technique de l'olivier.

En 2022, nos services ont poursuivi le travail et la concertation pour la mise en œuvre d'une expérimentation sur trois ans avec une utilisation de l'eau de la station d'épuration des eaux usées

(STEP) de Maussane-les-Alpilles après mise en place d'un traitement tertiaire pour un usage agricole avec l'irrigation d'oliviers et d'amandiers.

## Les objectifs :

- vérifier que les arbres et fruits ne sont pas impactés d'un point de vue sanitaire, et qu'il n'y a pas de transmissions d'éléments pathogènes qui mettraient en péril la qualité des fruits et donc la santé humaine,
- déterminer la juste dose à apporter en eau pour maintenir ces deux cultures en période de tension hydrique,
- prouver qu'il n'y a pas de risques sanitaires pour l'être humain à utiliser une telle eau d'irrigation (projections, transport...)

## LES ACTEURS CONCERTÉS

- Chambre agriculture 13
- Centre technique de l'olive
- Les quatre agriculteurs volontaires pour mener cette expérimentation
  - Les différentes associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation
- Les financeurs (CD13, Région, AE)
- Les services de l'état (DDTM) pour obtenir l'autorisation d'utiliser les eaux usées à des fins d'irrigation agricole



Bâche de réception des eaux usées traitées à la STEP de Maussane-les-Alpilles



10<sup>e</sup> rencontres de l'eau et de l'assainissement à La Garde, en décembre 2022



Déployer un projet comme la REUT nécessite de forts échanges d'expérience et beaucoup de concertation.

À ce titre, Karine BRIAND, Directrice générale, et Gérard BÉRÉZIAT, Directeur des eaux, ont participé à deux tables rondes fin 2022 :

- Lors du salon Medagri à Avignon (84) le 20 octobre 2022- Table ronde "La place des retenues collinaires et de la REUT dans la sécurisation de l'eau des agricultures méditerranéennes".
- Lors des 10<sup>e</sup> rencontres de l'eau et de l'assainissement de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur du syndicat des Canalisateurs du Sud-Est le 2 décembre 2022 à La Garde (83) – Table ronde "La valorisation des eaux usées" (*photo ci-dessus*).



# Les redevances d'assainissement non collectif



**Le service public «assainissement des eaux usées» est géré en régie pour l'ensemble des dix communes membres. La communauté de communes assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit les différentes redevances applicables aux usagers du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) :

## • Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter.

Ce contrôle concerne l'ensemble des projets d'urbanisme situés sur des parcelles non desservies par l'assainissement collectif. (Certificat d'urbanisme, permis de construire et déclaration de travaux) et les projets de modifications des installations d'assainissement non collectif existantes (réhabilitation).

## • Contrôle de réalisation et de bonne exécution des travaux d'assainissement des installations neuves ou à réhabiliter.

Ce contrôle concerne les dispositifs neufs construits suite à une demande liée à un document d'urbanisme ou à une modification d'ouvrages existants à réhabiliter. Ce contrôle peut faire l'objet de contre-visites.

## • Contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.

Ce contrôle concerne les installations d'assainissement non collectif existantes. Le premier contrôle de fonctionnement correspond au diagnostic des dispositifs, il est assuré de manière gratuite par le service. Le contrôle de fonctionnement est ensuite réalisé tous les 8 ans.

## • Contre visite.

Ces contrôles s'appliquent lorsque les agents du service sont obligés de se redéplacer sur le terrain pour contrôler la bonne exécution ou réalisation de travaux. Cette contre visite s'entend également lors des contrôles de bon fonctionnement.

## • Les frais de déplacement sans intervention.

Ils s'appliquent lorsque l'agent, après prise de rendez-vous, trouve porte close ou bien que l'administré annule le rendez-vous au dernier moment.

## • Pénalisation pour travaux de mise en conformité non réalisés.

Ils se conjuguent avec les frais de déplacement et s'appliquent lorsque les travaux notifiés n'ont pas été réalisés dans la durée prescrite.

## MONTANTS RELATIFS AUX DIFFÉRENTS CONTRÔLES

- Contrôle de conception neuf ou à réhabiliter : 176€ TTC
  - Contre visite pour le contrôle réalisation neuf ou à réhabiliter : 176€ TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (périodique) : 176€ TTC
  - Contrôle de bon fonctionnement (vente) : 176€ TTC
- Contre visite pour le contrôle de fonctionnement : 100€ TTC
  - Déplacement sans intervention : 100€ TTC

## PÉNALISATION POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ NON RÉALISÉS

- Frais de déplacement : 176€ TTC
- Pénalisation : 176€ TTC

# Les nouveaux tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

**Adoptée par délibération lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établit de nouveaux tarifs depuis janvier 2023 afin de garantir la soutenabilité financière de ces services publics et de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation.**

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à l'abonnement et d'une partie variable proportionnelle aux volumes consommés. Ils n'avaient pas évolué depuis 2018.

**Pour la partie fixe sur l'eau potable**, la réévaluation à hauteur de +10% est à un niveau inférieur à celui de l'inflation constaté sur la période 2018-2022 qui s'élève à + 12%.

Pour les deux compteurs les plus courants, l'abonnement passe de 35€ à **39€** (DN 15mm) et de 47€ à **52€** (DN 20 mm).

**Pour la partie fixe sur l'assainissement collectif**, l'abonnement évolue aussi à hauteur de +10% et passe de 41 à 45€.

**Pour la partie variable sur l'eau potable**, des tarifs différenciés sont établis en fonction des volumes d'eau consommés avec un principe de trois tranches de consommation :

- **0,95€ HT/m<sup>3</sup> jusqu'à 150 m<sup>3</sup>** pour l'eau essentielle
- **1,05€ HT/m<sup>3</sup> entre 151 et 180 m<sup>3</sup>** pour l'eau utile
- **1,60€ HT/m<sup>3</sup> au-delà de 181 m<sup>3</sup>** pour l'eau de confort ou l'utilisation professionnelle.

**La partie variable pour l'assainissement collectif** passe d'un tarif unique de 0,9519€ HT/m<sup>3</sup> à **1,05€ HT/m<sup>3</sup>**.

Cette augmentation sera faible pour les besoins essentiels. En effet, la majeure partie des foyers du territoire consomme moins de 120 m<sup>3</sup> par an. Cela ne concerne donc que les plus gros consommateurs. Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement, reste inférieur à celui constaté en moyenne au niveau national et départemental.



# Reprise en gestion directe de l'eau et de l'assainissement à Maussane-les-Alpilles, Paradou et Les Baux-de-Provence

Les contrats qui liaient la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au groupe Suez pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement arrivaient à échéance en 2022. Les élus municipaux et communautaires ont souhaité que ces deux compétences soient gérées directement par la Communauté de communes et non plus par un prestataire privé, comme cela se faisait déjà pour la majorité des communes

des Alpilles.

En effet, ce mode de gestion présente des avantages notamment en termes de prix pour l'usager. Depuis 2022, pour tous les habitants de Maussane-les-Alpilles, Paradou et les Baux-de-Provence l'interlocuteur unique pour toutes demandes relatives à l'eau potable et l'assainissement est le service des eaux de la Communauté de communes.

## Quelques chiffres

| EAU                    |                         |                         |                  |                         |                                                                      |                    |                 |                  |                           |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|------------------|---------------------------|
| Communes               | Volume d'eau pompé (m³) | Volume d'eau vendu (m³) | Nombre d'abonnés | Linéaire de réseau (km) | Prix du m³ (€ TTC)                                                   | Résultat d'analyse |                 | Rendement (%)    | Capacité de stockage (m³) |
|                        |                         |                         |                  |                         |                                                                      | Physico-chimiques  | Bactériologique |                  |                           |
| Aureille               | 145 446                 | 98 351                  | 823              | 21,22                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 74,70            | 1000                      |
| Les Baux-de-Provence   | 153 789                 | 108 770                 | 348              | 19,56                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 77,50            | 950                       |
| Eygalières             | 591 329                 | 437 710                 | 1323             | 37,67                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 75,40            | 2000                      |
| Fontvieille            | 346 047                 | 264 548                 | 1931             | 31,60                   | 2,02                                                                 | 100%               | 100%            | 84,24            | 1500                      |
| Mas Blanc des Alpilles | 69 091                  | 36 961                  | 308              | 8                       | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 59,90            | 150                       |
| Maussane-les-Alpilles  | 317 484                 | 169 799                 | 1465             | 33,90                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 56,70            | 1015                      |
| Mouriès                | 215 773                 | 175 147                 | 1606             | 23,50                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 84,10            | 1000                      |
| Paradou                | 199 342                 | 114 248                 | 1155             | 32,82                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 62,50            | 1100                      |
| Saint-Etienne-du-Grès  | 268 070                 | 221 463                 | 1191             | 36,59                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 85,20            | 750                       |
| Saint-Rémy-de-Provence | 1 455 284               | 1 051 882               | 5843             | 99,30                   | 1,51                                                                 | 100%               | 100%            | 74,40            | 4500                      |
| <b>Total</b>           | <b>3 761 655</b>        | <b>2 678 879</b>        | <b>15 993</b>    | <b>344,16</b>           |                                                                      |                    |                 | <b>73,46 moy</b> | <b>13 965</b>             |
| Comparatif             |                         |                         |                  |                         |                                                                      |                    |                 |                  |                           |
| <b>2020</b>            | 3 732 741               | 2 781 896               | 15 392           | 331,45                  | 3933 capteurs cybles posés soit 38,17 % de capteurs posés (REGIE)    |                    |                 |                  | 13 186                    |
| <b>2021</b>            | 3 861 208               | 2 631 835               | 15 717           | 333,06                  | 5308 capteurs cybles posés soit 48,16 % de capteurs posés (REGIE)    |                    |                 |                  | 13 186                    |
| <b>2022</b>            | 3 761 655               | 2 678 879               | 15 993           | 344,16                  | 6508 cybles posés soit 46,28 % dont 5,67 % de compteurs intelligents |                    |                 |                  | 13 965                    |

L'écart entre les deux tableaux s'expliquent par les habitations non raccordés au tout à l'égout, en assainissement non collectif.



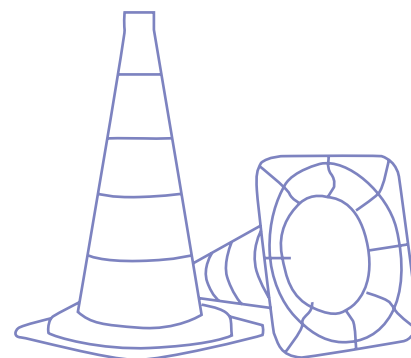
Pour l'ensemble des communes, les études sur le Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal ont été poursuivies en 2022.

Montant des investissements réalisés sur les services eau et assainissement en 2022 : 3 241 327 € en grande partie soutenu par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

## Travaux Communes en régie

### AUREILLE

1. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 853 compteurs installés dont 673 sont munis de cybles Anyquest et 18 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Renouvellement du réseau et de 8 branchements chemin de la Julière
4. Renouvellement du réseau et de 25 branchements sur la ZA des Trébons
5. Renouvellement des canalisations sur l'avenue des Alpilles à hauteur de la rue du Pastre et rue de l'Anglantière
6. Mise en place d'un turbidimètre à la station de pompage
7. Remplacement des 2 compteurs de sectorisation (Saint Roch et Rond-point)
8. Bureau d'études retenu pour le remplacement des réseaux d'eau potable dans les rues du vieux village



### EYGALIÈRES

1. Campagne de recherche de fuites. 5 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 1 500 compteurs installés dont 673 sont munis de cybles Anyquest et 18 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de la bache de reprise
4. Achat de la parcelle AK 075 à Mme COSTE et de la parcelle AK 110 à la commune d'Eygalières pour la création d'une nouvelle ressource
5. Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'un captage



## LES BAUX-DE-PROVENCE

1. Campagne de recherche de fuites. 1 fuite avant compteur trouvées et réparées et 4 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 67 compteurs installés dont 8 sont munis de cybles Anyquest et 10 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Renouvellement du réseau d'eau sous le chemin départemental 27
4. Réservoir Mas de Chevrier, réalisation d'un escalier pour sécuriser l'accès au débitmètre

## MAS BLANC DES ALPILLES

1. Campagne de recherche de fuites. 2 fuites avant compteur trouvées et réparées
2. 341 compteurs installés dont 273 sont munis de cybles Anyquest et 20 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Entretien poste de chloration
4. Mise en place d'un turbidimètre
5. Réalisation d'un forage de reconnaissance pour le nouveau champ captant

## MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées et 3 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 1 524 compteurs installés dont 41 sont munis de cybles Anyquest et 47 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Achèvement des travaux concernant la mise en conformité du périmètre immédiat de la source de Manville
4. Remplacement du réseau chemin de l'Isoard
5. Petite route des Baux, démarrage du chantier pour le remplacement de la canalisation de distribution et des branchements afférents





## MOURIÈS

1. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées et 1 fuite après compteur signalée à l'abonné
2. 1705 compteurs installés dont 80 sont munis de cybles Anyquest et 405 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Renouvellement du réseau d'eau potable sous la rue des Arènes et de 42 branchements
4. Renouvellement du réseau d'eau potable impasse Calendau
5. Impasse Pasteur, sortie des compteurs sur le domaine public
6. Remise en état du bâti de la source de Servanes
7. Entretien du poste de chloration
8. Installation de 2 turbidimètres
9. Installation d'un variateur de vitesse

## LE PARADOU

1. Campagne de recherche de fuites. 4 fuites avant compteur trouvées et réparées et 1 fuite après compteur signalée à l'abonné
2. 1195 compteurs installés dont 27 sont munis de cybles Anyquest et 14 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Mise en conformité de branchements sur l'avenue de la Vallée des Baux
4. Poursuite de la construction du réservoir d'eau potable

## SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. Campagne de recherche de fuites. 9 fuites avant compteur trouvées et réparées et 7 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 1284 compteurs installés dont 894 sont munis de cybles Anyquest et 25 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Rue des Arènes, renouvellement du réseau d'eau potable et de 18 branchements
4. Avenue Pasteur, renouvellement du réseau et de 24 branchements
5. Installation d'un turbidimètre





### À savoir !

Les compteurs nouvellement installés sont des compteurs "intelligents". Un émetteur d'ondes radiofréquences est placé sur le compteur. Il enregistre le volume des consommations et les transmet quotidiennement au réseau. La consommation d'eau n'est plus estimée mais connue en temps presque réel. L'objectif est de mieux surveiller sa consommation d'eau et de lutter contre le gaspillage. Le déploiement de ces nouveaux compteurs se fera sur plusieurs années partout où c'est possible.

## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. Campagne de recherche de fuites. 8 fuites avant compteur trouvées et réparées et 11 fuites après compteur signalées aux abonnés
2. 6 546 compteurs installés dont 3048 sont munis de cybles Anyquest et 247 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
3. Avenue Durand Maillane, renouvellement du réseau d'eau potable et de 28 branchements
4. Renouvellement des débitmètres de sectorisation : Avenue Vincent Van Gogh, avenue du 19 mars 1945, Boulevard Marceau et avenue Antoine de la Salle
5. Révision d'une pompe de surface
6. Mise en place d'un turbidimètre
7. Installation d'un poste de chloration
8. Remplacement du surpresseur de chlore

## Travaux Communes en DSP

### FONTVIEILLE

1. Site des Canonnettes, achat des parcelles à la société Pechiney en vue de la création d'un nouveau forage
2. Renouvellement de la canalisation de refoulement/distribution et de 17 branchements sous la RD 33. Secteur compris entre la draille des Joncs et le panneau d'entrée d'agglomération
3. Renouvellement de la clôture aux réservoirs d'eau potable



# Services techniques

Les services techniques sont en charge de l'ensemble des infrastructures communautaires (voirie, réseaux hors assainissement et eau, ZA, bâtiments et équipements), des travaux d'aménagement, du parc technique communautaire, de la GEMAPI, de l'énergie et de l'informatique- numérique.

## Le Service Énergie

La Communauté de communes a arrêté une stratégie pour faire des Alpilles un territoire résilient à travers son contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat.

La CCVBA poursuit l'ambition de contribuer à la neutralité carbone d'une part en baissant notre consommation énergétique sur le territoire, plus spécifiquement par la sobriété et l'efficacité du bâti ; d'autre part en augmentant notre production d'énergies renouvelables.

A ce titre, le Conseil communautaire a décidé le 19 mai 2022 de créer un bureau info énergie à destination des particuliers et des professionnels. Ce bureau vient compléter

l'action de l'économe de flux dédié aux dix communes et à la Communauté de communes.

Le bureau mène ses actions en concertation avec le programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique " (SARE), copiloté par la Région et l'ADEME et le service public de la rénovation de l'habitat France Renov.

Notre conseillère info énergie, Maria GUILLOT (*photo ci-contre*), se déplace chaque mois, lors d'une permanence, dans chacune des dix communes.

Ses missions :

### Lutter contre la précarité énergétique

- **Repérer** les passoires énergétiques par une cartographie thermique
- **Accompagner** très rapidement les habitants et entreprises concernées par ces passoires pour rénover, isoler ...par le biais d'une info gratuite non commerciale.
- **Informier** et accompagner au montage des dossiers de demandes d'aides ou d'utilisation des besoins de financement via les CEE ou tout autre dispositif

- **Permettre** aux communes de repérer objectivement les habitats indignes

**Informez et conseillez le grand public sur les mesures efficaces à mettre en œuvre pour réduire leurs consommations d'énergie et privilégier les énergies renouvelables**

- **Effectuer** un conseil personnalisé sur toute question sur l'énergie (baisser sa consommation, changer son mode de chauffage, faire de l'ENr) et plus largement toute question liée à des changements de pratiques liées à la crise climatique (réduire sa consommation d'eau par exemple)

- **Repérer** le potentiel solaire du parc privé via une cartographie solaire : s'appuyer sur le cadastre solaire fait au niveau régional pour le confronter aux règles d'urbanisme spécifiques de chaque Commune et envisager les possibilités d'implantation de photovoltaïque à la parcelle

- **Mettre en œuvre** des actions ciblées pour consommer moins ou produire de l'ENr

- **Mener** des actions de sensibilisation à destination des différents publics (habitants, enfants, entreprises)

**Sensibiliser les entreprises à la transition écologique, en lien avec les consulaires et les fédérations**

- **Organiser** des ateliers spécifiques pour réduire ses factures, sa consommation d'énergie et développer d'autres énergies plus vertes et économes

- **Accompagner** et soutenir la montée en compétence des entreprises en créant les conditions favorables au marché de la rénovation.



Maria GUILLOT, conseillère info énergie

**Toutes les demandes de renseignements  
et les prises de rendez-vous se font  
au 04 90 54 54 53 ou [info.energie@ccvba.fr](mailto:info.energie@ccvba.fr)**

## Les CEE

Avec le lancement du portail Alpilles Eco Energie, la Communauté de Communes aide les particuliers ou les professionnels à récupérer les primes des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour les travaux de rénovation énergétique.

Le dispositif peut être cumulé avec d'autres aides financières (selon conditions).

Il suffit de vérifier leur éligibilité sur [www.alpilles-ecoenergie.fr](http://www.alpilles-ecoenergie.fr) et de simuler la prime à laquelle ils ont peut-être droit.

Grâce à notre Bureau Info Energie, et à notre partenariat avec la Compagnie des Économies d'Énergie, ils peuvent également bénéficier d'une aide dans le montage de leurs projets et dans la vérification de la conformité du devis et des travaux.

## Création du poste d'économe de flux

Très engagée dans la transition écologique, la Communauté de Communes a été retenue par l'ACTEE (Programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) dans le cadre de son projet lié aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités.

La Communauté de Communes est également engagée dans le nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et dans le programme "Petites villes de demain" aux côtés de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, lauréate du dispositif.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a recruté un chargé de mission "Économe de Flux Intercommunal". Benjamin ISAMBARD (*photo ci-contre*) a la mission de contribuer à la réduction des consommations des communes, en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles. Il participe également à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité.



Après avoir réalisé un inventaire du patrimoine (bâtiments, luminaires, véhicules...) et un bilan énergétique associé, Benjamin propose ses conseils à travers des actions et des outils à destination des agents, des élus et des usagers des équipements.



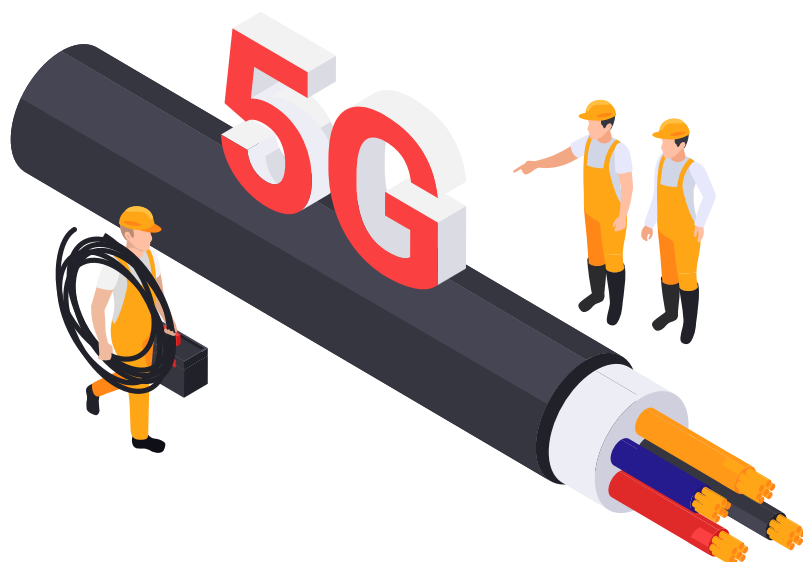
## Les panneaux solaires en autoconsommation

En partenariat avec Solarcoop et les centrales villageoises du Pays d'Arles, une réunion publique de présentation des panneaux solaires en autoconsommation s'est tenue le 11 octobre 2022 à Saint-Rémy-de-Provence.

Le public venu nombreux a pu découvrir comment diminuer sa facture d'électricité grâce à ce dispositif autonome et portatif.



# NUMÉRIQUE



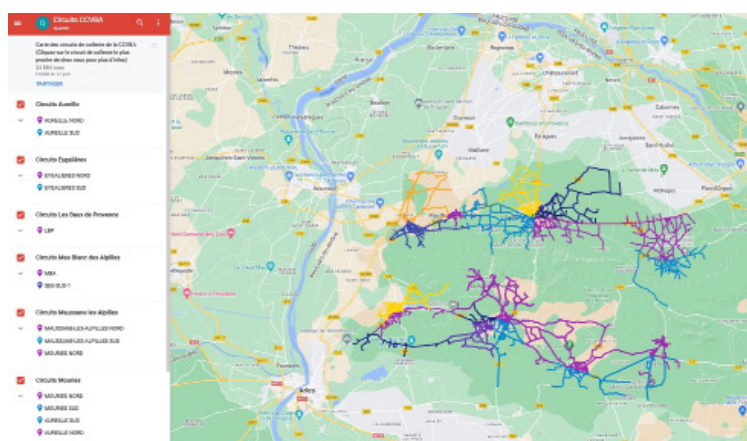
## La fibre

Malgré le contexte sanitaire, le déploiement de la fibre s'est poursuivi de façon quantitative, mais malheureusement pas toujours de façon optimale.

Régulièrement sollicitée par les communes, les particuliers et les entreprises, la Communauté de communes a saisi l'Autorité de Régulation des Communications Électronique (ARCEP) début 2022 afin de faire remonter les dysfonctionnements rencontrés sur le territoire.

La crise sanitaire que nous avons traversé nous rappelle quotidiennement la place prise par le numérique, et par voie de conséquence, l'urgente et ardente nécessité de combler les fractures numériques existantes. Les élus communautaires considèrent comme essentiel de répondre collectivement à cette demande croissante de connectivité, tout comme à la nécessaire inclusion numérique pour tous, dans la vie privée comme professionnelle. La fibre est aujourd'hui tout autant un outil d'aménagement du territoire qu'un enjeu d'attractivité.

## Le SIG



Fonction souvent mal connue, le SIG (ou système d'information géographique) est pourtant un outil essentiel dans le travail quotidien des équipes et dans la réponse à apporter aux usagers du service public. Il permet d'importer et visualiser des données géolocalisées et statistiques pour les analyser sur une carte.

Ainsi, tous les circuits de collecte ont été géolocalisés par Quentin HODENT, le géomaticien de la Communauté de communes. Données mises en ligne sur le site internet qui permet de connaître les dates et circuits en un clic.

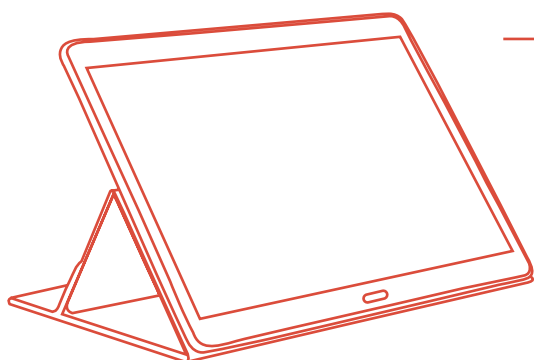
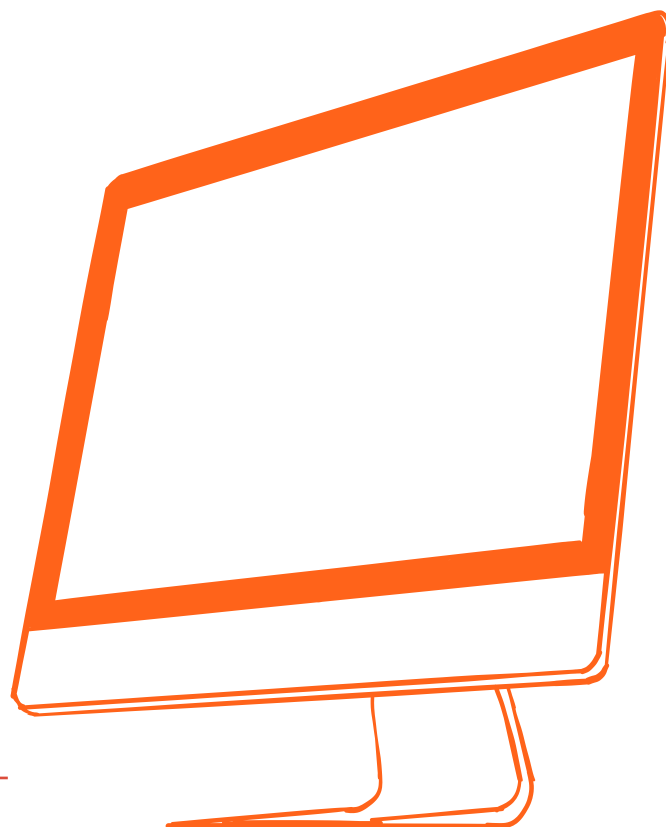
## Retrait du SICTIAM

La Communauté de communes et les dix communes ont décidé, par délibérations prises courant 2022, de se retirer du SICTIAM, qui assumait notamment les fonctions de délégué à la protection des données (DPO) mutualisé pour les onze structures, et d'internaliser cette mission.



Pour mémoire, le RGPD rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données (ou "DPO" pour data protection officer) dans certains cas, notamment lorsqu'un traitement de données personnelles est effectué par une autorité publique ou un organisme public. Cette obligation concerne toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille.

La Communauté de communes créera donc en 2023 un service commun pour les onze structures, dénommé pôle numérique, afin de mettre en commun un DPO et proposera pour les communes intéressées une mutualisation des systèmes d'informations (informatique et géographique - SIG).



## Cyber Alpilles

La cyber sécurité des collectivités

Dans un contexte numérique périlleux, sous l'impulsion d'Eric Ponson, agent chargé de l'informatique, des réseaux et des télécommunications, la Communauté de communes et les communes du territoire ont travaillé conjointement à déployer une solution de sauvegarde répondant aux exigences de Cyber Sécurité.

Ce dispositif de sauvegarde permet de protéger les données des attaques de type cryptolocker mais répond également à toute défaillance matérielle, erreur de manipulation, vol, incendie ou encore inondation. Cette opération a été éligible à un financement de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe 2022 de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

# TRAVAUX



## TRAVAUX de voirie

### Fontvieille : le chemin de Ribet

C'est une entreprise mandatée par la Communauté de communes qui a refait intégralement ce chemin desservant la zone des Lagettes.

Les chemins du Ribet et de la Vieille Font sont le principal accès à la zone d'activité des Lagettes de Fontvieille.

Cette zone d'activité comprend neuf entreprises de différents secteurs d'activités ainsi qu'un équipement sportif (Stade).

La reprise totale de la voirie a été réalisée début 2022.

La voie s'étale sur 845 mètres entre l'entrée de la zone d'activité des Lagettes jusqu'à l'intersection des chemins du Mas de Boyer et du chemin de la Vieille Font.

Deux ralentisseurs dans le virage (inutiles) ont été notamment supprimés. Un nouveau a été créé sur le chemin du mas de Boyer.

Consistance des travaux :

- Mise en place d'un réseau pluvial superficiel
- Création d'entrées charretières
- Sécurisation pour les cheminements doux
- Réfection de la voirie en enrobé



## Rénovation de l'Office de tourisme intercommunal de Saint-Rémy-de-Provence

**Ces travaux de rénovation énergétique , démarrés en octobre 2022, ont été engagés pour qu'ils reflètent les engagements du territoire en termes d'environnement.**

L'accueil a été déplacé salle Jean Jaurès et les équipes administratives ont été accueillies au siège de la Communauté de communes dans la zone de la Massane jusqu'au printemps 2023.

Cette rénovation permet d'avoir un bâtiment à énergie positive, tout en utilisant des

matériaux locaux : isolation de la toiture en matériaux bio-sourcés, enveloppe des murs par l'extérieur avec des panneaux de paille de riz, fenêtres double vitrage et porte d'entrée vitrée, pompe à chaleur. Un éclairage LED, une ventilation basse consommation et des panneaux photovoltaïques ont été installés.

Cette rénovation exemplaire est une "vitrine" du territoire en matière de tourisme durable. Elle respecte les engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

# MUTUALISATION

## Prêt de matériel aux communes

Au total, huit des dix communes de la Communauté de communes ont passé une convention pour la mutualisation de matériel.

La Communauté de communes met à disposition des huit communes conventionnées, sur réservation, le matériel communautaire suivant :

- ▶ Des gobelets réutilisables,
- ▶ Une scène avec un escalier,
- ▶ Des barrières taurines,
- ▶ Des chaises empilables en plastique,
- ▶ Deux barnums.

En 2022, la Communauté de communes a effectué 10 prêts de chaises (2655), 15 prêts de gobelets (9500) ainsi que 4 prêts des barnums et de la scène. .



